Comité de Bassin

Séance plénière
du 15 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques (1 ex.)

  (Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les Préfets des régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

1. Liste de diffusion 1

2. Ordre du jour 4

3. Procès-verbal 5

4. Liste émargement 37

Comité de bassin
Séance plénière

Mardi 15 octobre 2024
de 10h à 13h

(en présentiel uniquement)

(Espace Saint Euverte, 9 boulevard Saint-Euverte, 45000 Orléans)

Ordre du jour

INSTANCES

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2024 ..... **D**

2. Élection à la commission relative aux Milieux naturels ..... **D**

- Représentant(e) des départements

PROGRAMME

12e programme d'intervention de l'agence de l'eau ..... **D**

- Avis conforme

PLANIFICATION

1. Comité de gestion du Cénomanien ..... **D**

2. Projet de schéma régional des carrières de la région Nouvelle-Aquitaine ..... **D**

3. Géothermie de minime importance en région Occitanie

INONDATIONS

Schéma directeur de prévision des crues du bassin Loire-Bretagne ..... **D**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Mes chers collègues, je vous propose de démarrer nos travaux puisque nous avons un ordre du jour assez chargé. Je voudrais commencer par vous saluer toutes et tous et accueillir Mme la Préfète coordonnatrice de bassin, présidente du conseil d'administration de notre établissement. Une nouvelle fois, je la remercie de son soutien sur nos dossiers parce que la situation n'est pas toujours facile.

Je salue aussi :

- mes vice-présidents, dont Mme Félix qui est à mes côtés ;
- la présence de M. Obled, notre nouveau directeur général qui assiste à son premier comité de bassin et qui va se présenter ; il remplace M. Gutton que nous aurons l'occasion de remercier en fin de matinée – il nous rejoindra pour le déjeuner – de tout l'engagement qu'il a eu à nos côtés au sein de cet établissement.

Sans plus attendre, je passe la parole à M. le Directeur général pour qu'il se présente. Nous lui souhaitons la bienvenue. Ensuite, je reprendrai la parole pour dire quelques mots d'actualité avant de démarrer nos travaux.

M. OBLED :

Bonjour à tous et merci de cet accueil. J'ai pris mon poste le 23 septembre dernier. C'est un moment charnière pour l'agence dans un contexte de réforme des redevances, de 12e programme, de plan Eau, etc. Je suis ravi d'être là. J'ai un parcours qui a fini par m'emmener dans le monde de l'eau, quoique j'y aie un tout petit peu baigné dans d'autres fonctions, dans d'autres territoires.

J'ai commencé ma carrière dans la préfectorale dans les Landes, un département où j'ai un petit peu touché du doigt des problématiques d'eau, puis à la Réunion où les problématiques aquatiques n'étaient pas exactement les mêmes mais restaient très prégnantes, avant de partir au conservatoire du littoral dans la région des Hauts-de-France, puis à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage qui, comme vous le savez certainement, a été fusionné avec l'Agence française de la biodiversité. J'y étais directeur de la police. J'ai préfiguré la direction de la police et du permis de chasser de l'OFB avant de prendre une direction générale déléguée qui s'occupait encore de police de l'environnement, de permis de chasser, de recherche et d'appui scientifique.

J'ai beaucoup investi sur les thématiques de la recherche, de la science et de la place de la science dans le débat public à travers une direction qui s'occupait des données. Je considère que les données sont une des clés pour les transitions écologiques. Puis, j'ai intégré au sein de la direction générale déléguée une direction qui me laisse des souvenirs mais qui me serviraient moins dans mes fonctions actuelles, à savoir la direction des grands prédateurs terrestres qui s'occupait du loup, de l'ours et du lynx.

Je tiens aussi à rendre hommage à Martin Gutton. J'ai eu la chance de travailler avec lui dans mes précédentes fonctions et d'apprécier vraiment le travail ensemble, le travail partenarial. Je souhaite m'inscrire dans la lignée de ce qu'il a fait, avec la proximité avec chacun d'entre vous, sa présence sur le territoire, sa présence à la fois auprès des tutelles et avec le comité de bassin qui lui était cher et qui lui est toujours cher. Je voudrais lui rendre hommage même si je ne serai pas Martin Gutton. Nous n'avons pas le même parcours. Nous n'avons pas les mêmes compétences. Je serais bien en peine de le suivre sur la maîtrise technique des dossiers.

Je voudrais rendre hommage aussi à l'ensemble des collègues, notamment celui qui a fait l'intérim pendant quelques mois, M. Morard que vous connaissez bien, et l'ensemble des équipes qui ont préparé ces textes fondateurs d'une nouvelle période, en partenariat avec vous.

J'ai découvert une gouvernance de l'eau, un parlement de l'eau. Je crois que c'est une vraie chance à la fois pour les territoires d'avoir une espèce d'aller-retour permanent entre une instance élue et un établissement public de l'État, avec un conseil d'administration présidé par la préfète coordinatrice de bassin, et inversement pour l'administration centrale de pouvoir délivrer des orientations gouvernementales qui sont discutées pour impacter un territoire. C'est quelque chose de très original pour un établissement public. Je crois que c'est le seul endroit où nous trouvons cette gouvernance. Je suis persuadé que c'est une chance.

A l'heure où le changement climatique est en train de bouleverser nos vies – nous sommes en train de le toucher du doigt – je pense que cette gouvernance est vraiment une chance. Comptez sur moi, M. le Président, pour jouer le rôle et prendre la suite de Martin Gutton dans les bonnes relations entre l'agence et le comité de bassin.

L'agence de l'eau a changé plusieurs de ses visages. Certains étaient présentés précédemment. En tout cas, vous avez l'arrivée d'une directrice de la direction Évaluation et Planification. Sandrine Clément s'occupait d'agriculture à la Région. Désormais, elle s'occupera essentiellement de planification. Puis, Céline Demesy, qui est arrivée cet été, s'occupe des redevances à une période charnière pour cette thématique.

M. le président :

Merci, M. le Directeur. Bienvenue. Vos propos sont importants parce que la démocratie de l'eau a du sens. Encore une fois, cette politique publique est originale. Nous allons fêter les 60 ans de la loi sur l'eau qui a créé les comités de bassin, la cohérence hydrographique et le principe des redevances. Tout cela, c'est une richesse et une force pour notre pays. Sachez que cette démocratie de l'eau, ce comité de bassin, est à vos côtés pour défendre cette politique si importante pour notre territoire.

L'autre jour, j'ai participé au RIOB (Réseau international des organismes de bassin) à Bordeaux. A un moment donné, nous avons été questionnés lors d'une table ronde pour savoir si la politique de l'eau devait être ascendante ou descendante et quelle était la position des acteurs. J'ai répondu que nous avons besoin des deux. Nous avons besoin d'un État fort. Nous avons besoin d'un État qui organise. Puis, nous avons besoin de territoires mobilisés. Finalement, ce sont ces deux mouvements qui doivent nous permettre de prendre conscience de la réalité du dérèglement climatique et des désordres que cela va générer.

Le chantier est immense. Sachez, M. le Directeur, Mme la Préfète, que nous serons à vos côtés, dans nos différences d'approche mais aussi dans la volonté d'aboutir, pour réussir ce grand chantier. L'heure est importante puisqu'aujourd'hui, la loi nous donne la possibilité d'émettre un avis conforme sur la planification financière qui va s'organiser pour les six années qui viennent. C'est un vote conforme qui est appelé aujourd'hui par le comité de bassin. Cela a son importance puisque nous allons devoir fixer les grandes orientations financières d'intervention.

Je voudrais rappeler deux ou trois choses. D'abord, il y a un peu plus d'un an et demi maintenant, l'État a décidé, à la suite des sécheresses que nous avons subies, de lancer un grand plan Eau. Cela faisait bien longtemps que la politique de l'eau n'avait pas été mise en avant de cette façon. Cela nous a permis de dégager la possibilité d'avoir des moyens supplémentaires pour agir. Je rappelle que les redevances au niveau national représentent 2 Md€. Avec ce plan Eau gouvernemental, nous pouvons espérer à terme 2,5 Md€. Ce n'est pas rien quand nous savons que ces redevances avaient été gelées pendant de nombreuses années.

Cela démontrait l'urgence à agir. Cela a suscité de la part des territoires beaucoup d'appétences et beaucoup d'attentes. Nous avons réalisé, Mme la Présidente du conseil d'administration, des années 2023-2024 record. Nous n'avons jamais autant dépensé d'argent, dans le bon sens du terme, sur les territoires. C'est quand même bon signe.

Je veux aussi saluer un choix que notre établissement a fait, à savoir toujours dépenser l'argent dont il disposait. Certaines agences de l'eau ont des trésors de guerre très importants qui sont convoités dans une période où il y a une tension financière sur les finances publiques. Pour nous, ce n'est pas le cas. Nous avons plutôt été toujours positifs et toujours en soutien. Je veux souligner cela.

Concernant le plan Eau gouvernemental, je ne reviens pas sur la situation politique : nouveau gouvernement et discours de politique générale du Premier ministre qui annonce une conférence nationale sur l'eau. Non seulement nous avons un plan Eau mais maintenant, on nous annonce une conférence nationale sur l'eau. Il faut y participer. Nous y participerons parce que nous avons aussi des choses à dire par rapport à tout ce qui s'est passé.

L'année 2024 a été difficile. Il nous a fallu amortir le choc du transfert des MAEC (mesures agroenvironnementales et climatiques) sur notre budget. Les agences de l'eau ont été fortement sollicitées ces dernières années. Je citerais la biodiversité.

Je crois que dans cette conférence nationale sur l'eau, il nous faudra parler du financement du grand cycle de l'eau. On ne peut pas continuer à demander de financer le grand cycle uniquement par le

petit. Là, il faut que nous portions une réflexion collective sur cette politique publique. Nous avons fait un rapide calcul. La politique de l'eau en France coûte 23 Md€ par an. Les agences de l'eau représentent aujourd'hui 2 Md€ ou 2,5 Md€ à terme (10 %). Les chantiers sont considérables.

Ce que nous allons faire aujourd'hui est important mais l'histoire ne s'arrêtera pas là. Nous avons encore des combats à mener, notamment celui du financement du grand cycle et des solidarités que nous devrons instaurer dans le grand cycle autour des grands bassins hydrographiques, de la ruralité, des territoires ruraux et des solidarités entre urbains et ruraux. C'est une question essentielle.

Il faudra évidemment que nous coconstruisions ces programmes d'action. Ce n'est pas simple. Je veux souligner l'engagement de la profession agricole qui, dans des moments difficiles, a toujours été autour de la table avec nous. Cela est déterminant. Nous ne ferons pas une politique publique de l'eau les uns contre les autres. C'est bien ensemble que nous devrons faire cette politique. Les sujets sont difficiles. Parfois, ils font l'objet de tension. Il n'empêche que nous avons l'obligation d'avancer. Pour bien avancer, il faut avancer collectivement. Finalement, ce sont nos agriculteurs qui subissent de plein fouet ces dérèglements climatiques. C'est ensemble que nous devrons construire cela. Nous avons encore de belles échéances devant nous.

Voilà ce que je voulais vous dire en démarrant. Je salue encore une fois votre engagement. Mme Rousset disait tout à l'heure qu'elle est partie de chez elle à 4h du matin. Ce type de situation est beaucoup vécu par les uns et par les autres aujourd'hui. Je sais que vous donnez de votre temps pour le fonctionnement de cette instance. Je veux vous en remercier. Je ne parle même pas des heures passées en commission et du travail que vous avez réalisé pour en arriver aujourd'hui à ces délibérations. En tout cas, je vous remercie de vos engagements respectifs autour de ces questions.

C'est ce que je voulais vous dire en avant-propos. Je passe la parole à Mme la Préfète qui va nous dire un petit mot si elle veut bien. Ensuite, nous allons démarrer nos travaux.

Mme la Préfète :

Merci mais que dire après tous ces propos ? Nous savons très bien le travail et l'investissement que cela vous demande de participer à ces heures de commission, donc je remercie tous ceux qui les animent mais aussi tous ceux qui participent. C'est vrai que c'est un très gros travail.

Vous avez rappelé l'originalité de cette démocratie de l'eau, je ne peux que souscrire.

Vous avez rappelé l'écoute, même quand c'est difficile, des agriculteurs dont nous avons absolument besoin. Je ne peux que remercier M. Noyau et Mme Schaepelynck.

Je suis d'accord avec ce que vous avez dit, donc je ne vais pas en rajouter.

Je crois que vous pouvez être fiers du travail que vous avez réalisé. C'est vrai que nous allons fêter les 60 ans de cette loi, de cette démocratie originale et efficace. Vous pouvez être fiers du chemin parcouru. On se disait avec M. Obled que ce serait bien que l'agence de l'eau donne à voir une espèce de rétrospective sur la profondeur historique des 60 ans, de là où nous étions partis, là où nous sommes aujourd'hui. Tout n'est pas parfait. Il y a encore du travail. C'est forcément le lot des grandes causes d'intérêt général. Cependant, vous avez avancé. Vous avez progressé. De tout cela, vous pouvez être fiers. En tout cas, je vous en remercie vivement.

M. le président :

Merci, Mme la Préfète. Nous allons démarrer par la commission Planification en donnant la parole à M. Hauchecorne mais avant, je salue M. Vendrot, notre doyen ici présent, qui assiste à son dernier comité de bassin. Nous pouvons l'applaudir.

[Applaudissements]

COMITE DE GESTION DU CENOMANIEN

Point « planification » n°1 de l'ordre du jour

M. HAUCHECORNE :

Bonjour, Mme la Préfète, M. le Président, M. le Directeur, Mme la Vice-présidente, mes chers amis tous réunis, nous avions abordé cinq points lors de la commission Planification du 19 septembre, dont trois qui sont à l'ordre du jour.

Le Cénomanien est une très grande nappe phréatique. Les Cénomaniens, au départ, c'étaient les tribus gauloises autour du Mans. C'est aussi un âge du Crétacé mais en l'occurrence, pour nous, cela va être une grande nappe qui fait 20.000 km² sur 4 régions et 10 départements et qui a besoin d'un comité pour travailler sur la gestion. Pour l'instant, c'est un petit peu à vau-l'eau. Le but était de définir des modalités à soumettre au comité de bassin pour redynamiser le fonctionnement du comité de gestion et de renforcer sa légitimité. Cette nappe a vraiment une très grande importance. Il est urgent que l'on y travaille et tous ensemble.

Le 19 septembre, il y a eu pas mal de discussions, notamment sur le dimensionnement du comité. Si c'est trop grand, les gens ne viennent pas trop. Si c'est trop petit, des personnes ne seront pas représentées. Je remercie tous ceux qui ont contribué à cette discussion, en particulier M. Deguet qui nous a proposé d'étendre aux associations de défense de l'environnement.

Pour assurer la mise en œuvre et le suivi de l'évolution future de ces principes, le comité de bassin doit s'appuyer sur les acteurs locaux concernés. C'est donc tout l'objet de la proposition qui est examinée.

La commission a apporté des modifications au projet qui avait été proposé. C'est assez positif parce que les différents acteurs seront bien représentés. Finalement, nous avons voté à l'unanimité la proposition que nous vous soumettons aujourd'hui. Je vous encourage à émettre un avis favorable.

M. le président :

Avant de passer au vote concernant ce point, je vous propose de voter le procès-verbal. Ensuite, nous reviendrons au Cénomanien.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 JUILLET 2024

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

M. le président :

Avez-vous des questions ou des observations sur le document qui vous a été transmis ? S'il n'y a pas d'observation, je vous propose de passer au vote.

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 juillet 2024.*
- ***Adoptée à la majorité (129 voix pour, 2 abstentions).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-19 du 15 octobre 2024.

ÉLECTION D'UN(E) REPRESENTANT(E) DES DEPARTEMENTS A LA COMMISSION RELATIVE AUX MILIEUX AQUATIQUES

Point « instances » n°2 de l'ordre du jour

M. le président :

Nous passons à l'élection d'un représentant des départements à la commission relative aux milieux naturels.

Mme GIRARDOT-MOITIE :

Bonjour. Je suis Chloé Girardot-Moitié, vice-présidente du département de Loire-Atlantique. Je suis élue depuis 2021 en Loire-Atlantique, vice-présidente en charge des ressources, milieux naturels, biodiversité et actions foncières. Je me consacre à plein temps à mon mandat, un mandat qui implique la question de la ressource en eau, avec différents axes d'intervention du département sur la question de l'eau :

- l'animation d'un comité départemental de l'eau du côté de la préfecture pour soutenir le dialogue territorial entre les parties prenantes ;
- la réalisation d'un schéma de sécurisation d'eau potable ;
- le financement des structures porteuses de Sage ;
- l'intégration des enjeux de protection de la ressource dans l'ensemble des politiques départementales ;
- la politique des espaces naturels sensibles, avec un enjeu fort sur les zones humides et l'eau.

En effet, le département de Loire-Atlantique est le deuxième département de France en termes de zones humides. C'est donc une question qui revient tout le temps, à la fois sur les enjeux de biodiversité et de milieux naturels, mais aussi sur tous nos projets d'aménagement forcément puisque nous sommes un territoire d'eau.

Je suis aussi présidente du GIP Loire estuaire qui représente un enjeu particulièrement fort de connaissances sur les milieux estuariens avec leurs spécificités. Nous travaillons beaucoup sur les enjeux d'aménagement, l'artificialisation des sols et comment faire de la transversalité entre tous nos politiques. Cela a été dit en introduction, quand on parle d'eau, la transversalité est très importante.

Puis, il y a aussi la question de la démocratie, la participation active dans les commissions locales de l'eau et dans tous les espaces qui nous permettent à la fois de partager de la connaissance, confronter nos regards pour essayer de prendre collectivement les bonnes décisions pour la gestion de l'eau à l'échelle locale. Je serai donc ravie de pouvoir poursuivre mon travail au sein du comité de bassin et de cette commission.

Aujourd'hui, je n'ai pas d'activité professionnelle. Je me consacre pleinement à mon mandat. Auparavant, je travaillais dans la presse et au sein de l'ONG WWF France.

M. le président :

Merci beaucoup pour votre présentation. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au scrutin. Le scrutin est ouvert. Peuvent voter les parlementaires et les membres de collectivités territoriales.

- *Élection d'un(e) représentant(e) des départements à la commission relative aux milieux naturels.*
- ***Mme Chloé Girardot-Moitié est élue à la majorité par le collège des parlementaires et des collectivités territoriales (38 voix pour, 6 votes blancs).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-20 du 15 octobre 2024.

M. le président :

Nous revenons au Cénomanien.

M. HAUCHECORNE :

Je vous rappelle la demande qui était de valider la création de ce comité de gestion du Cénomanien pour mener des travaux relatifs à la gestion de la nappe du Cénomanien relevant de ses compétences.

L'article 2 stipule que le comité de gestion du Cénomanien propose au comité de bassin les principes de gestion de la nappe du Cénomanien à intégrer dans le Sdage. Il anime le suivi de l'évolution du niveau des nappes, des prélèvements et des études et travaux engagés pour la mise en œuvre du Sdage.

L'article 3 stipule que la présidence du comité de gestion du Cénomanien est désignée par le comité de bassin au sein des représentants des collectivités territoriales. Je pense que nous le ferons dans une réunion ultérieure.

Puis, l'article 4 vous liste toutes les personnes censées le composer. Il y a à la fois les représentants des Sage, les représentants des différents collèges du comité de bassin, les collectivités utilisatrices, etc.

M. le président :

Je vous propose, à moins qu'il y ait des demandes d'intervention, de passer au vote. Tout le monde vote sur les propositions qui sont faites dans le rapport.

- *Comité de gestion du Cénomanien. Présidence, composition et rôle.*
- ***Adoptée à la majorité (127 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-23 du 15 octobre 2024.

PROJET DE SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Point « planification » n°2 de l'ordre du jour

M. HAUCHECORNE :

Le deuxième point que nous avions étudié porte sur le schéma des carrières qui doit être mis en place dans chaque région. Comme la région Nouvelle-Aquitaine a une partie de son territoire dans le bassin Loire-Bretagne, nous sommes amenés à en discuter. Un certain nombre de remarques ont été faites sur des inquiétudes en termes d'impact sur les nappes phréatiques, en particulier à proximité de la mer. Quelques-uns ont proposé un vote favorable avec réserves. Le débat a été très fructueux en commission de planification (12 votes contre des réserves et 10 votes pour des réserves). Il vous est proposé de voter ce qui a emporté la majorité à la commission Planification (sans réserve).

Mme SALOMON :

Bonjour. Je prends la parole au nom de M. Piskorowski qui représente l'Unicem au sein de cette instance. Il m'a demandé de rappeler qu'il n'y avait qu'une seule carrière concernée par le schéma régional Nouvelle-Aquitaine qui se situait dans le périmètre du Sdage Loire-Bretagne. C'était le premier point.

Ensuite, il m'a demandé aussi de remercier chaleureusement l'agence de bassin pour le cofinancement apporté pour une étude de l'impact des carrières sur le bassin Loire-Bretagne. En effet, l'agence cofinance une étude, sur le modèle de celle qui a eu lieu sur le bassin Seine-Normandie, sur l'impact des carrières sur l'eau.

Il demande aussi le montage du comité de pilotage mais j'imagine que ce sont des dispositifs techniques que vous verrez avec lui directement.

M. DEGUET :

Vous avez compris qu'à la commission Planification, des personnes étaient favorables à émettre des réserves. Je veux faire connaître ces réserves.

En gros, dans le schéma des carrières, il y a des classements par vigilance : vigilance moyenne, vigilance forte, vigilance majeure et zone d'interdiction stricte. Nous sommes un certain nombre à avoir pensé que certaines zones auraient mérité de remonter dans des catégories au-dessus. Par exemple, les corridors écologiques des SRCE sont classés en zone de vigilance pure. Or, quand nous regardons ce qu'est une vigilance pure, nous nous rendons compte qu'il n'y a pratiquement pas grand-chose, c'est-à-dire qu'il ne va pas y avoir d'analyses particulières, etc. Nous avions donc proposé des réserves.

La même question se pose aussi, mais pas au même niveau, pour toutes les zones de divagation des rivières, plus généralement dans les lits majeurs des rivières où nous savons qu'il y a des problèmes sur des carrières. Nous pensons que cela mériterait d'être déplacé. J'explique ici mon vote d'abstention.

M. le président :

Je remercie l'État de consulter le comité de bassin sur cette affaire parce que plus nous ferons de transversalités, mieux ce sera. C'est très rare que nous soyons saisis sur un schéma régional. Nous savons l'impact de ces activités sur l'environnement. Il faut saluer la démarche de l'Unicem. Je suis très heureux que l'agence de l'eau puisse contribuer à cette étude financière. C'est ensemble que nous essayerons de trouver les solutions pour éviter, ou pour limiter au mieux, les impacts de ces activités. Il faut aborder le sujet.

Je vous propose de passer au vote, la commission ayant proposé un vote favorable sans réserve.

- *Avis relatif au projet de schéma régional des carrières de la région Nouvelle-Aquitaine.*
- ***Adoptée à la majorité (104 voix pour, 35 abstentions).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-24 du 15 octobre 2024.

GEOTHERMIE DE MINIME IMPORTANCE EN REGION OCCITANIE

Point « planification » n°3 de l'ordre du jour

M. HAUCHECORNE :

C'est le dernier point qui était abordé en commission Planification. Au précédent comité de bassin, nous avions déjà voté la cartographie de la géothermie de minime importance pour la région Bourgogne-Franche-Comté. Il existe différents types de géothermie. En l'occurrence, une cartographie doit être faite pour celle qui est la moins profonde. Nous avons trois types de zones : les zones vertes qui sont favorables, les zones orange où c'est plus compliqué et les zones rouges où c'est totalement non recommandé. Les projets concernant l'Occitanie se situent sur un petit bout de la Lozère. La commission avait donné un avis favorable. Quelques zones vertes passent en orange mais cela a peu d'importance pour l'Occitanie. Je vous encourage à voter favorablement cette cartographie.

M. le président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Rousset intervient hors micro.

M. HAUCHECORNE :

J'ignorais l'information.

Mme ROUSSET :

Je vais le dire de façon plus posée mais cela m'avait agacé à l'époque. Les représentants des départements ont vu leur nombre baisser au sein de ce comité de bassin à l'époque. Alors que notre collègue de la Lozère était très assidu, il a juste été viré des listes. Forcément, il n'est pas là.

M. le président :

Je précise que les listes sont établies par l'Association des départements de France. Il est vrai qu'on avait réduit le nombre. De ce fait, il y avait plus de candidats que de places. Mes chers collègues, s'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose de passer au vote.

- *Géothermie de minime importance.*
- ***Adoptée à la majorité (128 voix pour, 6 abstentions).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-25 du 15 octobre 2024.

M. HAUCHECORNE :

Je remercie tous les membres de la commission Planification qui sont assidus à nos travaux. Il y a des discussions qui sont franches, qui sont respectueuses des uns et des autres même si les avis ne sont pas toujours les mêmes. Nous arrivons à avoir des décisions qui, malgré tout, sont respectées par tous, donc je tiens à vous remercier. Je vous rappelle que nous avons une autre commission le 5 novembre prochain.

AVIS CONFORME SUR LE 12E PROGRAMME D'INTERVENTION

Point « programme » de l'ordre du jour

M. le président :

Je suis ravi que nous ayons du temps pour parler de cet avis conforme du comité de bassin sur le 12e programme. J'appelle M. Albert, qui a beaucoup œuvré avec ses collègues sur le sujet, pour nous présenter ce travail.

M. ALBERT :

Je remercie la commission Programme et les autres commissions qui ont travaillé sur ce 12e programme. C'était un travail de près d'un an, avec des discussions entre commissions pour aboutir à un résultat du 12e programme qui est ambitieux.

Je vous présente un peu le cadre. Cela s'inscrit dans une politique nationale de l'eau avec les objectifs de l'Union européenne, dont un bon état des eaux à l'horizon 2027, et avec un Sdage qui découle de la directive-cadre sur l'eau. C'est aussi, pour l'agence, une expertise reconnue au service de la ressource en eau, avec un levier de transition écologique au cœur et au service des territoires. Il s'agit toujours d'une politique participative et ambitieuse collective.

Le cadre national, c'est le plan Eau du 30 mars 2023. C'est la lettre gouvernementale du 17 mai 2023, avec les priorités et méthodes d'intervention. C'est la loi de finances 2024. C'est la lettre du ministère de la Transition écologique du 8 janvier 2024 sur les moyens humains et financiers. Tout cela constitue un cadre que nous devons suivre dans nos travaux.

7 mesures du plan Eau, sur les 53, ont été identifiées pour le 12e programme :
- la mesure 44 sur la solidarité (aval/amont, terre/mer et urbain/rural) ;
- la mesure 29 sur les stations de traitement des eaux usées, notamment sur la partie du littoral ;
- la mesure 27 sur les captages d'eau potable ; il n'y a pas de jour où l'on ne parle pas d'eau potable dans les journaux ou ailleurs ;
- la mesure 21 sur les fonds hydrauliques :
- la mesure 20 sur les zones humides ;
- la mesure 14 sur les fuites et approvisionnements en eau potable ;
- la mesure 4 sur l'économie d'eau, qui est citée en dernier mais qui est la plus importante à nos yeux pour pouvoir demain avoir de l'eau sur notre territoire.

Je reviens du Maroc. J'aimerais bien qu'il y ait une agence de l'eau là-bas. J'y ai vu beaucoup de gaspillage d'eau. A un moment donné, il faudrait que ces territoires pensent à demain et à leur génération future.

Ce 12e programme, c'est aussi l'ascendance. C'est la continuité du 11e programme avec la prise en compte du changement climatique. C'est s'appuyer sur les expérimentations du 11e avec le plan de résilience, l'intégration des eaux pluviales par exemple. Puis, c'est être agile en sachant s'adapter suivant l'actualité et la vie des programmes.

Nous avons su faire vivre le 11e programme. J'avais proposé à cette même assemblée le vote du 11e programme il y a quelque temps. Nous sommes dans la même configuration. Nous allons voter sur des perspectives de six ans avec 2,5 Md€. Ce n'est pas rien. Nous devons aussi tenir compte de l'actualité. Au cours du 11e programme, nous avons su nous adapter (la crise Covid, la guerre en Ukraine, les difficultés économiques). Nous avons su nous adapter à tout cela et il faut que cela continue. L'agence doit s'adapter aux territoires et à la conjoncture.

Il vous est présenté à l'instant T. Il nous faudra, dans les six années, construire ce 12e programme.

Je reprendrais quelques mots forts parmi ceux qui vous sont présentés :
- la transversalité ;
- la concertation et le consensus : c'est l'emblème même et la valeur de l'agence ;
- la solidarité (urbain/rural, terre/mer, amont/aval, à l'international) ;
- les territoires : s'adapter avec les acteurs du territoire ; le plan de résilience en a été un vrai exemple, qui nous a permis d'aller dans les territoires et d'être gagnant-gagnant ;
- le climat : agir en conséquence, que ce soit vis-à-vis des inondations ou de la sécheresse ; nous l'avons vu en 2019 et 2022 par rapport à la sécheresse ;
- l'agilité, qui est la force de notre agence.

Nous avons eu un travail important avant le vote du conseil d'administration du 26 septembre 2024. Il y a eu quelques abstentions. Toutefois, c'était un vote favorable qui a porté sur quatre éléments essentiels qui sont le volet « recettes/redevances », le volet « dépenses et orientations financières », le volet « stratégie » et les documents de mise en œuvre qui sont des dispositifs d'aide avec les maquettes qui seront présentées au CA du 11 novembre, puis les documents types et listes de priorité qui seront présentés au CA du 12 décembre.

Nous avons eu 25 réunions de commission, dont 12 de la commission Programme. La nouveauté dans la préparation par rapport au 11e programme, c'est que nos 8 commissions thématiques sont intervenues et ont pu donner de nouvelles idées pour le 12e programme. Cela a été le cas des Milieux naturels, du Littoral, de la commission International et Communication et de nos 5 commissions territoriales. C'est autant d'implications pour ce 12e programme. Bien sûr, tout n'a pas pu être pris. Je pense qu'un à moment donné, il faut être raisonnable par rapport au budget de l'agence. Néanmoins, nous avons tenu compte d'un ensemble de remarques qui avait été fait.

Enfin, je passerais plus de temps sur cette quatrième diapositive, avec plusieurs parties, dont le sujet de la stratégie d'intervention avec les principes directeurs. Les principes directeurs, c'est d'abord collecter des redevances pour les travaux d'intérêt commun et non individuel. Un périmètre d'intervention a été arrêté le 17 mars 2023, avec une prise en compte de la bande de rivage en plus. Je suis assez inquiet concernant cette bande de rivage. Nous savons que la terre s'arrête dans la

mer. Jusqu'où pouvons-nous avoir à financer quelques travaux ? Néanmoins, c'est une prise en compte de ces espaces-là.

Concernant les priorités, trois solutions sont privilégiées, y compris le préventif fondé sur la nature et faible en énergie vu la conjoncture.

En matière de refus, je citerais l'urbanisation nouvelle ou quelques constructions nouvelles.

L'engagement financier pris sur le 11e, pour la période 2025-2026, va continuer sur ce 12e programme, donc nos engagements seront tenus.

Il y a aussi le respect de la réglementation nationale en vigueur et des taux d'intervention de 70 % au maximum, prioritaire à 50 % et accompagnement à 25 % (30 % auparavant), avec une prise en compte de plus de collectivités par rapport notamment à France Ruralité Revitalisation (la nouvelle carte), avec une majoration possible de 10 % et une aide à finalité régionale pour la zone économique, donc + 5 % pour accompagner les industries et l'artisanat sur ces territoires.

Nous avons aussi un encadrement communautaire et national des aides aux activités économiques portant sur la forme des aides (subventions ou avances), la voie d'intervention (dépôt d'aide ou appel à projets), la gestion de crédit délégué, par exemple les fonds verts ou les fonds éoliens et la gestion de crise (inondation ou sécheresse).

Enfin, nous souhaitons une simplification pour tous, avec des outils simplifiés. Il est à noter que les fiches-actions qui vont être proposées au CA ont été diminuées en nombre, ce qui va déjà permettre de diminuer cette partie administrative.

Puis, le CA a approuvé 6 principes essentiels, qui ont été présentés en CB auparavant et avec des indicateurs autour d'objectifs ciblés et chiffrés : des zones prioritaires sélectionnées avec des taux différents, la solidarité, l'acquisition de connaissances pour piloter nos actions, informer, communiquer et s'appuyer sur les territoires et les acteurs.

7 enjeux ont été approuvés par le CA et présentés en CB :
- privilégier les solutions fondées sur la nature pour la qualité des fonctionnalités (milieux et biodiversité) ;
- lutter contre la pollution de toutes origines (domestique, industrielle, artisanale et agricole) ; il y a pas moins de 8.000 stations d'épuration sur le bassin Loire-Bretagne ;
- économiser l'eau et sécuriser la distribution en eau potable ;
- mettre tous nos atouts pour une eau potable de qualité et en quantité suffisante, notamment sur les captages prioritaires ;
- concourir au bon état des eaux et des milieux marins ;
- permettre la solidarité, prolongement du 11e programme avec un territoire plus grand ;
- mobiliser les acteurs, accompagner les gouvernances locales et aider à la structuration des maîtrises d'ouvrage.

J'interviendrai plus longuement sur les redevances qui nous ont occupés un certain temps lors de la préparation.

Concernant l'orientation financière et l'équilibre financier, ce sont près de 2,6 Md€ pour les six années, avec un plafond de recettes (455 M€ par an) que nous aurions bien voulu atteindre dès la première année. J'ose espérer que dans le temps, nous arriverons à l'atteindre. Il y a aussi la contribution à l'OFB et l'EPMP pour 380 M€, le remboursement d'avances pour 141 M€ (des avances qui ont été faites aux collectivités), le fonds vert « éolien en mer » pour 28 M€, la contribution à l'outremer pour 32 M€ et une moyenne de subventions attribuées de 2,4 Md€ sur le programme (405 M€ par an).

Ainsi, nous sommes sur un programme bien plus important que le 11e. Nous sommes pratiquement à une année supplémentaire en termes de montant, ce qui n'est pas neutre.

Nous passons maintenant aux dotations par domaine :
- domaine 0 « dépenses propres à l'agence » : 229 M€ ;
- domaine 1 « connaissance, planification, gouvernance » : 257 M€ ;
- domaine 2 « eau potable et assainissement » : 613 M€ ;
- domaine 3 : 1,331 Md€.

On peut noter que le grand cycle est encore en forte hausse. Nous avons eu un 9e programme avec un équilibre petit cycle/grand cycle. Là, nous voyons que le grand cycle l'emporte sur le deuxième cycle par rapport aux montants d'intervention qui ont fortement augmenté.

S’agissant de l’équilibre financier, nous avons un budget de subvention de plus de 10 % par rapport au 11e (presque une année).

Nous prenons en compte un taux de chute de 9 %.

Dans le document, vous avez la prévision des niveaux de trésorerie, avec un peu plus de 30 M€ (en fin d’année). Le président disait que d’autres agences ont des fonds de roulement qui sont nettement supérieurs. Nous pouvons voir que la nôtre intervient fortement dans les territoires et utilise l’argent des redevances. Les restes à payer sont de 800 M€ en moyenne par an contre 650 M€ sur le 11e programme, avec un fonds de roulement à 111 M€ par an.

Concernant la maquette financière, vous l’avez avec le détail ligne par ligne à l’intérieur des domaines. A noter que pendant toute la vie du programme, le CA peut faire varier les montants à l’intérieur des domaines selon les demandes. Cela a été beaucoup le cas dans le 11e programme et ce sera encore probablement le cas dans le 12e programme. C’est aussi en fonction des domaines et des territoires.

Le comité de bassin, sur proposition, peut faire varier les montants entre les domaines. Cela arrive notamment en fin du 11e programme.

Concernant les règles générales d’attribution – nous avons moins de fiches-actions –, le travail se poursuivra encore en cette fin d’année, y compris à la commission de vendredi.

Vous avez un glossaire pour que vous puissiez vous y retrouver avec les sigles. J’avais remarqué que FRR et AFR n’y figurent pas mais ils sont dans le document. Il se peut que d’autres soient oubliés.

Maintenant, je vais intervenir plus longuement sur la partie des redevances, notamment sur le travail que nous avons eu à effectuer pour trouver cet équilibre dans le budget de l’agence.

Nous avions pris une première délibération qui disait que nous serions à 82 M€ ou 83 M€ pour atteindre ce plafond de recettes. Cela a été voté à l’unanimité par le conseil d’administration. Tout le monde a à cœur de pouvoir agir sur les territoires.

Nous avons eu diverses annonces. Parfois, cela arrivait en dernière minute, ce qui ne nous a pas facilité la tâche ni la vie. Néanmoins, qu’elles soient sur la redevance « pollutions diffuses », sur le taux plancher ZRE ou sur la répartition EDF au niveau national, nous avons trouvé un équilibre et une trajectoire progressive.

Nous nous sommes donné aussi deux clauses de revoyure dès 2025 pour les redevances 2026, notamment avec l’évolution ou pas de la pollution diffuse pour nous permettre d’atteindre plus tôt notre plafond de recettes.

L’autre point consiste à définir, selon l’atterrissage, de nouvelles redevances, le pourcentage de consommation et performance étant aujourd’hui calé à 80/20.

La création de cette nouvelle redevance sur la consommation d’eau a des répercussions : la création de deux redevances AEP et EU, le relèvement des plafonds et l’introduction de tarifs planchers, l’indexation sur l’inflation des taux de redevance fixés par la loi… Autant d’éléments qui ont fait évoluer les redevances.

Nous avons pris une délibération qui a fait beaucoup de débats aussi, notamment sur un ratio de 74,5/25,5 (74,5 pour les usagers domestiques et 25,5 pour les usagers non domestiques). Je pense que nous sommes arrivés là aussi à un consensus, à un équilibre sur cette partie-là. Je rappelle que sur le 9e programme, nous étions sur des proportions à plus de 80. Nous étions à 74 ou 75 sur une partie du 10e programme. Puis, nous sommes arrivés à 74,5 dans la proposition de ce 12e. Ce sont autant d’éléments qui vont dans le sens de la directive de l’Etat qui demande de ne pas appuyer plus sur le consommateur et l’usager et de trouver un équilibre. On trouve des taux beaucoup plus élevés en Rhône-Méditerranée et en Artois-Picardie.

Ce budget de redevances tient compte :

- d’une redevance « pollutions diffuses » à 42 M€, qui a été augmentée de 6 M€ en une année, avec une inflation de 2 % ;
- de prélèvements industriels au taux plancher, avec une inflation à 2 % ;
- de prélèvements « eau potable » en ZRE au taux plancher, avec une inflation de 2 % (hors ZRE pour la valeur 2024).

Sur les usages économiques et canaux, nous avons + 21 %. Il est à noter que nous ne pouvions pas faire d'étalement sur la partie économique parce que vu le poids d'EDF dans la partie des redevances, nous n'aurions pas du tout atteint les recettes escomptées.

Après discussions et l'équilibre trouvé, nous avons établi un lissage sur plusieurs années (2025-2028), avec une augmentation sur l'irrigation à + 5 %.

Ce sont autant d'éléments qui ont construit ce programme. L'évolution des scénarios vous est présentée : une prévision à 380 M€ en 2025, 429 M€ en 2026, 435 M€ en 2027, 441 M€ en 2028, 443 M€ en 2029 et 449 M€ en 2030. Nous verrons au moment des clauses de revoyure si ces redevances changent pour que nous puissions atteindre nos 455 M€.

L'équilibre financier vous est présenté, à savoir 2,340 Md€ pour les six prochaines années en intervention, avec le montant d'autorisation d'engagement en hausse en comparaison du 11e programme, puis une transition en début de programme avec des engagements en forte réduction par rapport aux années 2023-2024.

Vous pouvez voir que nous avons une chute de 2024 à 2025. Cependant, 2024 a représenté une forte dépense pour l'agence et donc une forte demande des territoires. Nous allons travailler sur cette transition entre les deux programmes pour essayer de prendre un maximum de dossiers. Cela avait été le cas entre le 10e et le 11e programme. Il manquait 28 M€. Nous étions arrivés à trouver la solution pour accompagner l'ensemble des demandes. Nous verrons comment en accueillir le maximum sur cette transition.

Nous avons aussi une montée en puissance jusqu'en 2030 pour atteindre près de 400 M€, à peine autant que 2024 mais sur la moyenne, nous sommes à environ 400 M€ sur les interventions.

En matière de stratégies d'intervention, vous avez les 7 enjeux, les objectifs opérationnels pour décliner chaque enjeu avec 31 objectifs, les indicateurs pour piloter le 12e programme avec des cibles chiffrées et atteignables et la boîte à outils, que ce soit les fiches-actions ou les conventions signées diverses et variées.

Je retiendrais simplement quelques mots par rapport à chaque enjeu. Sur la qualité et les fonctionnalités des milieux aquatiques humides, marins et biodiversité associée, je donnerais juste quelques chiffres : un objectif de 900 km de cours d'eau par an en restauration, 150 obstacles prioritaires, dont 60 en liste 2, 80 % d'inventaire des zones humides, 2.100 ha de milieux humides restaurés, 500 ha acquis.

Concernant la qualité des eaux en luttant contre la pollution de toutes origines, nous avons la réduction des pollutions aux micropolluants, la performance des stations d'épuration, l'infiltration des eaux pluviales, la transition écologique avec 135.000 ha de CAB, MAEC et PSE pour les bassins de captage en eau potable, 30.000 ha de CAB, MAEC et PSE sur les algues vertes et 500 km de haies.

Sur la gestion résiliente sobre et concertée de la ressource en eau, nous avons les steppes de littoral avec 80 % des priorités, 100 km d'habitat marin, 40 ha de zones humides « acquisition » et 1.700 ha de zones humides « restauration ».

À propos de l'alimentation en eau potable en qualité et en quantité suffisante, il s'agit de délimiter toutes les aires de captage d'ici fin 2027, accompagner le portage et la gouvernance sur les territoires, effectuer les travaux et acquisitions foncières (ORE, indemnité de servitude), remplacer les canalisations CVM et les fuites sur réseaux et économiser 1 million de mètres cubes.

En ce qui concerne l'enjeu relatif à la gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau , nous étions sur les accompagnement : retour à l'équilibre déficits hydriques, sécurité de la distribution en eau potable, études HMUC, PTGE et OUGC.

En ce qui concerne l'objectif relatif au bon état des eaux et des milieux littoraux marins, sont concernées les steppes du littoral, avec 100 km d'habitat marin, 400 km de zones humides « acquisitions » et 1.700 km de zones humides « restauration ».

En ce qui concerne la solidarité entre les territoires et à l'international, il s'agit de la solidarité des territoires, la production et distribution en eau potable, l'amélioration en eaux usées, la structuration de la maîtrise d'ouvrage, l'international et l'accompagnement de l'industrie dans les AFR.

Le dernier objectif concerne la mobilisation des acteurs locaux dans les territoires et la mise en place de la gouvernance locale. Il s'agit de développer la connaissance et communiquer, accompagner les

acteurs que sont les CLE ou les Sage sur les territoires, 100 % de Sage élaborés ou révisés à fin 2025 en objectif et une politique territoriale gagnant-gagnant.

Pour ce 12e programme, il vous est proposé, comme pour le 11e, des webinaires qui ont rencontré un vif succès. 6 rencontres sont prévues ; d'autres pourront se faire éventuellement. Les délégations de l'agence vont aussi pouvoir vous aider dans cette démarche du 12e programme. Il n'y a pas non plus un grand bouleversement par rapport au 11e, nonobstant quelques petites modifications. Néanmoins, cela vous permettra d'avoir une idée pour programmer vos travaux futurs.

Nous avons un avis conforme à donner, M. le Président. Je tiens encore à remercier l'ensemble des acteurs qui ont travaillé avec moi sur ce sujet, notamment ceux du comité de bassin et le bureau du comité de bassin.

M. le président :

Merci beaucoup pour cette présentation. Merci pour la qualité du travail proposé. Évidemment, nous sommes dans un compromis entre l'urgence à agir, les moyens financiers dont nous disposons, la capacité à augmenter ou à toucher aux redevances et les nombreuses sollicitations. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder ce qui se passe dans les territoires au niveau des Sage ou des commissions locales de l'eau. Avoir l'objectif de la généralisation sur tout le bassin Loire-Bretagne, c'est un vrai enjeu. Vous imaginez que financièrement, il faut tenir. Dans ces organisations locales, il faut de l'ingénierie. Je vous rappelle que Loire-Bretagne était la seule agence de l'eau à financer l'élaboration et le suivi des Sage. Nous sommes rejoints aujourd'hui par un certain nombre d'autres bassins. Nous allons évidemment poursuivre.

Comme je vous le disais, c'est un compromis entre une ambition très forte, une mobilisation des territoires très forte et des attentes après le plan Eau. Mme Félix en parlerait mieux que moi mais il suffit, pour s'en convaincre, de voir que l'intercommunalité aujourd'hui est interpellée sur le petit cycle – il y a une prise de compétence même si c'est un peu perturbé en ce moment – et la mobilisation sur le grand. Nous voyons bien que les attentes territoriales sont extrêmement fortes.

Je souhaite vraiment insister sur ce que l'on appelle les contrats de gouvernance dans les territoires. Nous avons tous bien conscience que le comité de bassin et l'agence de l'eau n'y arriveront pas tout seuls. La difficulté des bassins hydrographiques, c'est qu'ils ne sont pas forcément des bassins administratifs dans le sens « organisation du territoire ». J'aime beaucoup l'idée de contrat de gouvernance avec des régions, avec des départements, avec des EPCI, etc. bref, avec tous ceux qui veulent y aller et nous ne serons pas trop nombreux. J'insiste beaucoup sur la co-construction et la confiance entre tous les acteurs. C'est extrêmement important.

Je vais vous passer la parole pour débattre de ces propositions mais encore une fois, nous sommes sur un compromis. Chacun a fait un pas. Pour certains, le pas est plus compliqué que pour d'autres. En tout cas, nous avons essayé de rester dans une logique. M. Albert a raison de le dire, les redevances sont payées en majorité par les abonnés. Toutefois, Loire-Bretagne est l'agence qui demande, en pourcentage, le moins aux abonnés. Il y a des agences qui sont à plus de 80 % de contribution. Nous avons essayé de rester dans une logique comme l'a fort bien dit M. Albert.

Je veux aussi saluer tous les acteurs économiques qui ont accepté de faire un effort dans cette affaire. Tout le monde, à terme, fait le même effort. C'est quand même 20 %. C'est ce qu'il va falloir demander une fois que nous serons passés au vote. Nous avions déjà indiqué lors d'une précédente rencontre que 20 %, c'est beaucoup. Ensuite, il va falloir aller expliquer.

J'arrive au dernier point de mon intervention. Nous allons voter les enjeux, les objectifs opérationnels, les indicateurs et les grandes masses. C'est de la responsabilité du comité de bassin. Ensuite, nous donnerons un avis conforme. Puis, nous allons travailler les fiches-actions. Nos représentants du comité de bassin au conseil d'administration seront amenés à voter les fiches-actions dans le détail, avec les pourcentages, etc. Je sais que ces fiches-actions circulent déjà parce que je commence déjà à me faire engueuler.

Il faut que nous soyons tous bien au courant qu'il va falloir justifier l'augmentation des redevances et parfois peut-être des modifications sur nos manières d'intervenir. Si nous voulons que cela fonctionne bien, il faut que les membres du comité de bassin soient des ambassadeurs de la boîte à outils. Il faut donc que nous connaissions cette boîte à outils. Quand elle sera votée, élaborée – nos représentants sont là aussi pour nous apporter cette information en retour –, je vous propose

que nous fassions un comité de bassin spécifique de présentation de cela. Nous pourrions le faire par visioconférence par rapport à la facilité. Nous vous préparerons un document.

Mme la Préfète, vous m'avez donné votre accord – et je vous en remercie – de manière que vous soyez les ambassadeurs de ce 12e programme. Nous avions tous beaucoup d'ambitions. Nous aurions tous pu écrire ce 12e programme. Cependant, il a fallu converger, faire des compromis. C'est cette capacité et cette force que nous devrions présenter demain aux territoires. Je pense que c'est un enjeu extrêmement important que nous portions ce 12e programme collectivement.

Mme la Préfète :

Je salue le travail remarquable de la commission sous la présidence de M. Albert. Nous voyons bien qu'avec ce 12e programme, vous êtes bien dans votre rôle de parlement. Vous avez défini une vision stratégique à l'échelle d'un bassin qui méconnait l'organisation administrative et tant mieux s'agissant d'une grande originalité et un aspect d'efficacité. Vous avez défini des orientations qui sont quand même assez précises. Je citerais les 900 km de cours d'eau à restaurer chaque année. Vous avez défini les recettes. Puis, vous allez, comme tout parlement, suivre et évaluer la mise en œuvre de ces objectifs.

Les fiches-actions, au fond, ne feront que traduire cette vision politique, ces orientations stratégiques et la priorisation des crédits. Vous serez chargés de suivre et d'évaluer ces fiches-actions. Elles vont être rédigées dans une commission partagée où siègent des membres du CA et des membres du comité de bassin.

Ensuite, que le résultat de ce travail, de ces fiches-actions, soit présenté au plus grand nombre dans cette enceinte, je suis évidemment favorable. Plus nous serons nombreux à bien nous imprégner de ces fiches-actions, mieux ce sera. En effet, nous avons besoin de pédagogie, d'explications, d'informations… On croit toujours que les gens savent, qu'ils ont compris mais non, il faut tout le temps répéter.

Il n'y a pas de problème pour que nous fassions un comité de bassin spécifique. Je ne vois pas de difficulté non plus à ce que, s'ils le souhaitent, les vice-présidents des commissions du comité de bassin soient conviés à notre conseil d'administration. C'est ce que je voulais vous dire pour aller dans votre sens de partage d'information et de transparence.

M. le président :

Le débat est ouvert.

Mme BRUNY :

M. le Président, Mme la Préfète, M. le Commissaire du gouvernement, chers collègues, bon nombre des membres de notre collège s'abstiendront sur ce vote du 12e programme. La non-augmentation de la redevance « pollutions diffuses » sur les pesticides, décidée par un gouvernement cédant à la pression agricole, est pour nous inacceptable. Alors qu'une augmentation aurait pu participer à la réduction de ces substances nocives pour l'environnement et la santé, le choix a été fait de renoncer à ce moyen.

Les pesticides sont présents partout, dans notre eau, dans notre air, dans nos cheveux et dans nos urines. Je vous renvoie aux résultats des analyses réalisées par des familles rochelaises de la plaine céréalière d'Aunis très récemment.

A l'impact environnemental s'ajoute un impact financier négatif sur nos moyens alors qu'il nous faudrait plus pour orienter vers de meilleures pratiques.

Sans compter un nombre de commissions Programme pléthorique, avec des annonces d'évolution potentielle pour ce second semestre qui se sont aussi évaporées au fil des mois.

Donc, non ! Tout ceci ne nous incite pas raisonnablement à voter favorablement pour ce 12e programme et nous ne pouvons que le regretter.

M. PIRIOU :

J'avais deux choses plus générales à dire. D'abord, nous constatons qu'il y a un décalage dans le temps entre le vote du Sdage 2022-2027 et le 12e programme 2025-2030 qui va être soumis au vote. Pourquoi ce décalage de trois ans ? Est-ce que c'est un Sdage bis qui est revu ? Quelle est la valeur du Sdage qui a été voté en 2022 et qui est remis sur le tapis en 2024 ? C'est la première question.

Ensuite, ce programme d'intervention a été débattu en commission depuis le début de l'année jusqu'à il y a peu. Dans plusieurs commissions, il y a eu des débats et des propositions, dont nous voyons que certaines sont rejetées sans qu'aucune raison apparente ne nous soit donnée. Globalement, c'est un peu frustrant. Je ne suis pas au conseil d'administration. Je suis au comité de bassin et dans beaucoup de commissions. Il est un peu frustrant de voir que ce que l'on décide en commission n'est pas repris, ou n'est pas complètement repris, et que l'on ne nous donne pas d'explication.

On nous demande de donner un avis conforme. Conforme à quoi ? Conforme avec quoi ? Est-ce que c'est conforme au Sdage ? Est-ce que c'est conforme à ce que proposaient des commissions du comité de bassin ? Je me pose des questions. C'est pour cela que je suis frustré. Beaucoup sont frustrés. C'est pour cela que je m'abstiendrai aussi.

Mme ALEXANDRE :

Je suis vice-présidente du conseil régional de Bretagne en charge de l'eau, de la santé et la biodiversité.

Il est difficile de donner un avis sans faire référence à quelques éléments de contexte. D'abord, je veux relever la nécessité d'avoir un plan pluriannuel d'intervention ambitieux pour porter les actions de reconquête du bon état et les enjeux de l'adaptation du changement climatique et du plan Eau.

C'est donc un travail délicat qui a été engagé depuis de nombreux mois par les commissions dans un contexte incertain, d'abord avec un financement de la politique de l'eau mis à mal par plusieurs décisions gouvernementales depuis fin 2023, avec le gel de l'augmentation de la redevance pour les pollutions diffuses liée à la vente de certains pesticides et du taux plancher pour les prélèvements et usages de l'irrigation, ainsi que la demande de prise en charge du financement des MAEC par les agences de l'eau.

Je tiens d'ailleurs à rappeler la forte mobilisation des acteurs bretons et de la Région pour appeler le gouvernement à revoir le budget des agences de l'eau pour être à la hauteur des enjeux quantitatifs et qualitatifs, avec un vœu de la Région en session de février, puis un vœu porté par l'Assemblée bretonne de l'eau le 8 mars dernier.

Autre élément de contexte avec le changement de gouvernement, puis le plan de loi de finances annoncé la semaine dernière, un plan qui assèche le budget des collectivités territoriales, un plan qui met à mal encore une fois le service public. Sur le sujet de l'eau, dans ce contexte de dérèglement climatique, ces choix semblent fous ou irresponsables.

Nous sommes sous la contrainte de ce contexte imposé et il nous reste à valider les choix de priorisation pour ce 12e programme. Les choix de priorisation concernant les aides aux transitions agroécologiques font craindre une perte de dynamique engagée depuis de nombreuses années sur les territoires, pourtant impactés par les pollutions diffuses et devant poursuivre une trajectoire « transition agroécologique » pour viser le bon état.

Une question : une clause de revoyure pourra-t-elle être envisagée par exemple à mi-parcours ? Parce que compte tenu des contraintes budgétaires qui s'appliquent également à la Région, nous ne serons pas en mesure de compenser les baisses de financement qui seront opérées sur ces territoires.

Je veux aussi évoquer la nécessité d'engager au plus vite un travail d'articulation entre financeurs pour évaluer les cas posant le plus de problèmes au regard des enjeux. La Région souhaite rester dans une logique de partenariat avec l'agence de l'eau sur les différentes politiques que nous portons (l'eau, le bocage et l'agriculture) et être cosignataire des contrats de territoire afin de maintenir un signal fort de soutien politique et financier aux acteurs.

Enfin, je veux rappeler les travaux de l'assemblée bretonne de l'eau, le plan de résilience pour l'eau et la capacité à coconstruire et à s'articuler pour mettre à disposition des territoires des leviers d'action. La Région prend sa part en ayant validé le plan breton de résilience pour l'eau et en le

déclinant sur ses politiques internes (lycée, canaux, port, tourisme, etc.) ou encore dans le cadre des travaux du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) avec le ZAN.

Enfin, il y a un enjeu majeur à préserver des territoires en bon état, les têtes de bassin et les zones humides pour les résiliences du territoire breton particulièrement exposé avec peu de ressources souterraines, les risques d'intrusion saline, etc.

Sur ce 12e programme, nous nous abstiendrons, notamment en raison des éléments de contexte qui imposent ces priorisations insuffisantes au regard des enjeux. Je veux néanmoins redire que vous pouvez compter sur l'entier engagement de la région Bretagne sur la question de l'eau et la volonté de poursuivre cette dynamique partenariale aux côtés de l'agence en faveur de l'eau et de la qualité de vie sur les territoires.

M. FRECHET :

Je vais intervenir en deux temps. D'abord, en tant que président de l'établissement public Loire, je remercie l'agence pour le financement des Sage. En effet, je rappelle que l'établissement public Loire gère 10 Sage sur le bassin de la Loire. L'aide de l'agence est absolument indispensable pour pouvoir aller sur le territoire.

En tant que président d'un syndicat du cycle de l'eau, j'avais deux remarques qui nous inquiètent un petit peu, d'abord sur les nouveaux calculs des redevances, entre autres la performance des réseaux d'eau potable et les systèmes d'assainissement. Nous trouvons cela un peu compliqué. J'ai été alerté sur les calculs, surtout par les petits syndicats qui sont en régie et qui s'inquiètent de ne pas avoir les moyens de faire ces calculs qui nous paraissent un peu compliqués.

Concernant la prise en charge des techniciens agricoles, je rappelle que nous avons signé des contrats territoriaux sur trois ans dans lesquels les financements sont pris en compte. J'ai compris que dans le 12e, ils ne le sont plus. J'ai été alerté par beaucoup d'Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), beaucoup de syndicats qui s'inquiètent. Ils ont embauché des gens en CDD pour trois ans. Ils demandent comment ils vont réussir à la financer si le 12e programme ne les finance pas. Je vous assure néanmoins que je validerai le 12e programme.

Mme ROUSSET :

Je voulais rebondir sur la répartition petit cycle/grand cycle. Je crois vraiment à l'effet immédiat que nous pouvons avoir en travaillant sur le petit cycle. Effectivement, je regrette que nous ne soyons pas plus dynamiques sur celui-ci, en restant malheureusement dans les budgets qui nous sont alloués alors que l'effet est immédiat. Il sera immédiat sur la quantité et il le sera aussi sur les questions de pollutions diffuses, notamment liées à l'assainissement, notamment pendant les périodes de baisse des débits et avec cet effet récurrent que nous avons aujourd'hui de réchauffement de l'eau.

Il s'agit donc d'œuvrer dès maintenant et très fortement. Nous avons vu la réactivité des collectivités dans le cadre du plan Eau et des appels à projets. Les collectivités sont venues. Elles sont réactives mais encore faut-il avoir des éléments et des enveloppes motivantes pour qu'elles agissent. Quand elles le font, elles le font bien. Je pense qu'il faut continuer cet encouragement.

Les discussions que nous avons aujourd'hui uniquement sur la facture de l'eau et le consommateur qui doit payer tous les travaux nous font oublier que l'accès à l'eau ou l'accès à l'assainissement était lié à des problèmes sanitaires à une certaine époque. C'est un service que nous offrons à la population. De ce fait, pour moi, ce n'est pas un marché de consommation. Si cela devient un marché de consommation, à ce moment-là, on propose à tout le monde d'acheter de l'eau en bouteille et ce sera une autre dynamique sur la politique de l'eau. Il faut savoir ce que l'on veut. Veut-on de l'eau potable au robinet ? C'est un service que nous offrons à la population. Ou veut-on simplement que les gens aillent s'acheter des bouteilles à droite et à gauche ? Je voulais vraiment insister sur ce point.

Je remercie M. Albert parce que cela représente des mois et des mois de travail. J'insiste sur le fait que la charge de travail que nous avons les uns et les autres constitue une vraie difficulté. De fait, nous devenons une grosse poignée de gens un peu spécialisés. Cela fait décrocher nos collègues qui ne comprennent pas du tout dans quel monde nous vivons. Or, un des enjeux, c'est de pouvoir ensuite aller porter la bonne parole sur les territoires.

Mme la Préfète, je vous rejoins, il y a une vraie attente des collectivités, des syndicats d'eau et de chacun d'avoir un message partagé pour faire connaître les fiches-actions et identifier les domaines sur lesquels ils peuvent venir.

Quant au grand cycle, attention au saupoudrage ! Attention à l'effet « bonne conscience » que l'on peut se donner en allant sur le grand cycle. Attention à ne pas courir après le passé. Je crois que l'enjeu aujourd'hui, c'est de préserver un avenir et non pas de revenir à un état passé. Cela fera partie des discussions que nous aurons dans le cadre du nouveau Sdage et des critères que nous appliquons : faut-il prendre encore des critères applicables ?

M. GANDRIEAU :

Je ne suis pas le plus vieux dans cette instance. Je crois que M. Doron, et quelques autres, sont là depuis plus longtemps. On finit par être de vieux sages, ou de vieux cons – vous choisissez–, mais cela devient un peu cela.

J'ai plusieurs choses à dire. D'abord, je veux présenter mes excuses. C'est rare mais cela arrive. M. le Directeur, je suis vraiment désolé auprès de vos services. J'ai pu froisser certains agents l'autre jour en conseil d'administration en traitant le texte d'imbuvable. J'ai vu que cela les a vexés. Je tenais à m'excuser fortement auprès d'eux. Ce n'était pas tout à fait mon idée de les froisser. Je trouve qu'ils font tous un travail remarquable.

Néanmoins, cela devient parfois des textes qui sont très difficiles à « vendre » à nos collègues. J'essaie. Je ne fais que cela. Je fais des navettes entre le comité de bassin d'Orléans et le terrain que j'abreuve de documents. Puis, je leur dis : « Donnez-moi votre avis », que ce soit des techniciens locaux ou des élus. J'ai des remontées que je n'ose même pas vous dire parfois. J'appelle cela la « techn'eau ». C'est la technique spécifique « eau », avec des termes que les personnes ne comprennent pas et ensuite elles décrochent. Ce n'est pas du tout un roman à lire. C'est compliqué.

Par contre, tout est dedans. Tout ce que nous pensons est dedans. Tout ce que nous voulons est dedans. Il faut peut-être essayer de simplifier les textes. J'ai entendu le mot « simplification » tout à l'heure. Cela m'amuse parce qu'il reste quand même 35 fiches-actions. Il y a parfois beaucoup de redites. Puis, le texte est cadenassé. On complexifie les choses nous-mêmes. Chacun veut un truc en plus qui correspond à ce qu'il souhaite alors qu'il faut plutôt faire de la simplification et essayer de vendre politiquement ce que nous faisons sur ces territoires et ce que nous faisons ici, qui est formidable par ailleurs. Il n'y a pas d'autres instances comme la nôtre. Il y a du respect entre nous malgré la divergence, ce qui est bien.

Je tenais à féliciter les services. M. le Directeur, vous le ferez de ma part et vous m'excuserez auprès d'eux. Je les ai froissés et j'en suis vraiment désolé.

La stratégie d'intervention redit pratiquement tout ce qu'il va y avoir dans les fiches, peut-être même un peu trop précisément avec les 900 km, etc. Je peux vous dire que les collègues ne regardent que les fiches-actions. Ce qui les intéresse, c'est de savoir combien ils vont toucher et combien ils peuvent avoir. Il faut peut-être s'habituer à avoir moins d'aides demain parce que l'argent est cher et rare.

Un petit mot sur les redevances, je félicite les acteurs économiques qui ont accepté, malgré la RPD qui ne vient pas, cette trajectoire que nous avons proposée avec une hausse. Cette nuit, j'ai encore reçu des documents d'acteurs économiques qui sont dans la mouise totale compte tenu des situations économiques pour certaines entreprises et d'un contexte climatique un peu compliqué, voire très compliqué pour certains territoires. Cela en met donc une couche sur un trop plein. Je mets en garde, la petite flamme que l'on met avec une taxe en plus risque de faire sauter la cocotte-minute. Je fais tout pour les rassurer, pour les aider mais je ne sais pas si j'y arriverai. Par contre, il fallait bien que l'on trouve de l'argent, donc on l'a fait. Je trouve que ce n'est pas si mal.

Un petit mot sur les fiches, avec tous les sigles que l'on met (MAEC, BVA, PLU, INDE, AGR, etc.), comme par hasard, c'est encore QUA qui fout le bordel. C'est comme le chapitre 7. C'est marrant comme on se focalise sur ce problème. C'est la QUA 4 qui aide les réserves de substitution. Celle-là, c'est le bazar. Puis, on met + 19. Je doute que tout le monde puisse franchir toutes ces haies pour obtenir des subventions un jour.

Puis, je suis très surpris que pour une fois une motion votée à la quasi-unanimité devient quasi-réglementaire… C'est rare qu'une motion devienne réglementaire. On se base sur la motion pour

appliquer des textes aujourd'hui dans les fameuses fiches-actions. C'est rare parce qu'une motion, tout le monde s'assoit dessus généralement.

Je voterai pour. Vous avez parlé de compromis. Merci, Google ! Le compromis implique une « pondération des contraires là où le consensus favorise une extinction des divergences ». Robert Lowell a dit : « Un compromis fait un bon parapluie, mais un mauvais toit ». Par contre, je préfère Einstein qui dit : « Le génie a horreur du consensus parce que lorsque le consensus est atteint, la pensée s'arrête ».

J'estime que nous avons fait un bon compromis. C'est tout à notre honneur de pouvoir le voter. Les abstentions, pour moi, favorisent la majorité. Je ne doute pas que l'on votera pour. Merci pour les abstentions de ne pas avoir voté contre.

Mme FORTUNE :

Je représente France Nature Environnement. Je voulais partager avec vous un certain désarroi par rapport à toute la démarche autour de la discussion sur ce nouveau programme. Nous nous réjouissons, nous devons nous réjouir, d'avoir des agences de l'eau. Je crois beaucoup à ces démarches de concertation avec tous les usagers autour de la table. Cependant, je dois vous dire, en me basant sur mon expérience personnelle de ces trois dernières années, que c'est extrêmement difficile.

Personnellement, je suis salariée. Je suis aidante familiale. Je donne tout ce que je peux pour suivre la commission Programme en particulier parce que je crois énormément à la question des moyens et de la répartition des moyens. Toutefois, comment faire, vis-à-vis par exemple de mon employeur ou d'autres obligations familiales, quand on a dans la même semaine un déplacement à Orléans pour un comité de bassin et un deuxième déplacement à Orléans pour une commission Programme ce vendredi ? Je ne sais pas s'il y a beaucoup d'employeurs qui accepteraient cela.

La visio aide mais honnêtement, dans des commissions Programme, j'estime qu'elle complique plus les choses parce que nous ne pouvons pas avoir de vraies discussions. Ce n'est donc pas une véritable solution même si cela donne l'impression que ça l'est. Je pense que nous avons besoin de créer des espaces d'intelligence collective, par exemple des groupes de travail, et pas seulement des espaces de plénière en commission.

Je pense que nous avons vraiment besoin de nous poser collectivement la question de la méthode, de comment nous arrivons à nous approprier des textes. Je suis assez d'accord avec M. Gandrieau là-dessus. Nous avons besoin de simplification. Nous avons besoin de nous dire les choses, que les salariés de l'agence qui font un travail exceptionnel puissent nous expliquer les implications de tel changement, de telle reformulation pour que ce ne soit pas seulement un certain cercle d'initiés qui puisse participer à cette démocratie de l'eau.

C'était pour exprimer le fait que je participe toujours à la commission Programme. J'essaie de m'accrocher mais honnêtement, lors des dernières commissions, cela a été plutôt du découragement et une envie de jeter l'éponge qui m'ont submergé parce qu'en réalité, on sent que les enjeux sont tellement importants pour l'avenir, pour l'avenir de nos enfants, etc. mais en même temps, on a l'impression de servir de caution à des choses qu'on n'arrive pas à maîtriser. Je m'abstiendrai et j'espère aller vers du plus positif pour la suite.

Mme HAAS :

Je représente la Ville de Tours et indirectement la Métropole de Tours. Je voulais commencer par : gouverner, c'est prévoir. M. Gandrieau parlait du fait que pour certains acteurs économiques, cela devient très compliqué. Je pense que le dérèglement climatique et la perte de biodiversité – en tout cas pour les agriculteurs, c'est extrêmement important puisque les sols sont la base de tout –, nous n'en sommes qu'au début. Je pense qu'ici, nous essayons justement de prévenir, d'avancer – c'est ce qui est difficile d'ailleurs –, de mettre en place des choses qui vont nous aider dans les années futures. C'est toujours compliqué puisque nous avons des intérêts du jour alors que nous sommes obligés de penser aux intérêts de demain, voire d'après-demain.

Je m'abstiendrai aujourd'hui, tout simplement parce que je regrette vraiment que le taux de redevances pour les usagers de l'eau potable ne continue pas sa lente décrue. Nous étions sur quelque chose de plutôt positif. Effectivement, nous sommes le comité de bassin qui fait le mieux dans ce domaine. Je pense qu'il faut que nous continuions parce que l'assainissement est aussi

porté par les usagers. Là, on parle de la redevance mais au sein de nos collectivités et de nos EPCI, les alertes n'ont jamais été aussi fortes. Vous recevez tous vos lettres avec votre code couleur qui vous dit si vous êtes A, B, C ou D.

Sur la métropole de Tours, nous sommes sur la lettre C à cause des métabolites. Nous avons bien sûr ces alertes qui sont très fortes et cette pression normale des consommateurs d'eau. Puis, nous avons beaucoup d'investissements à faire. Vous savez qu'à partir du 1er janvier 2025, il va falloir aussi analyser des PFAS, ce qui est très bien par ailleurs. On est sur 25 PFAS sur plus de 10.000, donc ce n'est que le début. On commence à tirer la ficelle mais cela représente énormément d'investissements qui sont très lourds à porter. Ce sont des investissements « médiation » puisqu'il va aussi falloir expliquer auprès de la population pourquoi on taxe plus. Nous nous posons tous des questions : comment allons-nous l'écrire dans la lettre ? Comment faire passer le message du « pourquoi » ?

Dans cette instance, il est clair que nous cherchons et que nous trouvons des compromis. Je remercie le président de la commission pour son travail. C'est vrai que quand on revient sur les derniers arbitrages de l'État, on ne peut pas se réjouir. Quand on voit que nous allons avoir seulement 300 M€ en plus sur cinq ans sur une période 2025-2030 qui est cruciale… Elle est cruciale. Ce sont les dernières années. Vous parliez du Maroc. Le Maroc est passé par tout : les barrages, etc. Maintenant, ils dessalinisent l'eau – c'est la dernière solution –, avec des rejets d'eau extrêmement salée qui détruit tout sur son passage.

Nous sommes vraiment embêtés parce que nous, les collectivités, nous nous étions lancés avec enthousiasme dans énormément de programmes. Nous avons joué le jeu. Je vous remercie pour l'augmentation sur le grand cycle de l'eau. Avec une diminution du fonds vert de 2,5 Md€ à 1 Md€, cela va être très compliqué de continuer à faire ce travail d'accompagnement sur le grand cycle (la désimperméabilisation, etc.).

Comme ma collègue l'a dit, je ne peux pas ne pas ajouter une mention sur le projet de loi de finances qui, en demandant aux collectivités territoriales un pourcentage de leurs recettes réelles de fonctionnement en plus de recevoir moins de pourcentage de TVA en péréquation, va nous donner beaucoup moins de moyens pour agir. Là, je parle au nom de toutes les collectivités territoriales, que ce soit les départements, les régions ou les EPCI. Nous sommes vraiment dans une situation très compliquée. Nous remercions l'agence du soutien qui nous est donné. Nous ne baisserons pas les bras. Nous savons que tout ce que nous mettons en place, c'est pour 20 ans ou 30 ans. Cependant, c'est un cri d'alarme auprès de l'Etat que je souhaite faire aujourd'hui parce que nous sommes dans une situation qui est vraiment très grave.

M. POIRIER :

Je vais redémarrer sur les propos de M. Gandrieau. Je suis peut-être trop jeune pour être un sage et trop jeune pour être un vieux con. En tout cas, j'ai une certitude, c'est que j'ai le sentiment d'être dans l'impasse à plusieurs titres.

D'abord en tant qu'élu local intégré dans des syndicats de rivières et un petit peu partout dans les sujets qui concernent l'eau, je constate une vraie impasse en matière de temporalité de tous les cadres d'études que nous portons. Entre HMUC où il nous faut trois ans ou quatre ans pour aboutir, le PTGE où il nous faut trois ou quatre ans pour aboutir, nos contrats territoriaux où nous sommes sur six ans, nous avons le cadre administratif avec des élections qui parcourent cette même temporalité. Puis, à côté de cela, nous avons des acteurs que sont les consommateurs, les collectivités qui doivent équilibrer des budgets, les producteurs d'eau et les syndicats de rivières qui doivent aussi équilibrer des budgets – j'en oublie –, nous avons ce cadre-là.

Ensuite, nous avons des acteurs économiques, agriculteurs et industriels, qui sont dans des impasses redoutables dues à une incertitude climatique permanente, à des incertitudes de prix, à des cadres réglementaires… En tout cas, cette temporalité nous amène à des écueils dans nos échanges parce que nous sommes incapables de prendre de la distance. J'ai le sentiment aujourd'hui, en tant que représentant dans ces différentes structures, que je me retrouve parfois… Je ne sais plus quoi dire. Est-ce que nous sommes assez formés ? Je n'en sais rien. En tout cas, cela devient extrêmement compliqué.

Ensuite, il y a une impasse financière parce que la conséquence du compromis, c'est que cela reste un compromis. M. Gandrieau nous a donné une magnifique définition. Cela veut dire que c'est perfectible. Cela veut dire que nous allons devoir équilibrer d'une autre manière. Comment allons-

nous équilibrer ? C'est assez simple. Pour les producteurs d'eau, on va augmenter le prix. C'est assez mécanique. C'est un budget annexe. On n'a plus recours à des budgets généraux quand c'est dans des collectivités. Je ne sais pas comment nous allons nous en sortir en termes de prix de l'eau. Si nous n'avions pas eu la magie de l'Anses… Je me permets le mot « magie de l'Anses ». Nous aurions dû gérer la crise sur le chlorothalonil. Nous n'avons pas eu à le gérer, donc nous n'avons pas eu à faire des investissements extrêmement redoutables.

Je vous rappelle que sur la question de la qualité de l'eau, nous avons une petite histoire qui s'appelle les microgrammes cumulés. On cumule les matières actives. Elles ne disparaissent pas. Nous allons peut-être encore avoir une extraordinaire magie qui nous permettra de passer en dessous du seuil. Il n'empêche que les producteurs d'eau seront soumis à une contrainte administrative de production d'eau potable. Nous devrons donc trouver des solutions, investir et faire porter l'investissement sur nos consommateurs.

Je passe au volet Gemapi. Nous avons, là aussi, un calcul assez intéressant. Effectivement, l'agence nous accompagne et heureusement sinon je ne sais pas comment nous ferions. Néanmoins, il faut bien rappeler que l'autofinancement de ces projets vient de la taxe Gemapi levée par les collectivités et donc par les porteurs de taxes foncières. Les entreprises sont aussi dans le compte. Nous sommes encore sur des consommateurs « citoyens lambda », avec une assiette réduite parce que nous ne sommes que sur des propriétaires.

Là encore, nous avons validé, via un compromis, des niveaux de redevances. Nous sommes en train de travailler sur des fiches. Je pense qu'il va falloir que nous bougions certaines lignes sur les fiches parce que les syndicats ne pourront pas porter… On pourrait reporter les projets mais on ne répondra pas aux objectifs. Ce n'est pas très grave dans l'absolu. On va décaler.

En termes de masse salariale, le seul moyen de garder nos agents, c'est de les titulariser. Si nous voulons avoir des experts sur lesquels nous pouvons compter, il faut les titulariser et que nous les ayons « en dur » dans nos structures.

Si nous baissons les plafonds, si nous baissons le niveau de participation, nous allons chercher de la Gemapi. Là, je vais un peu dans le détail mais c'est très important. Nos syndicats de rivières sont l'émanation de plusieurs typologies d'EPCI (urbains ou ruraux). Nous nous retrouvons aujourd'hui dans un cadre de financement de nos syndicats de rivières avec des niveaux de participation avec un écart-type redoutable.

Je prends l'exemple d'une communauté urbaine qui a des taxes foncières hautes, donc avec une assiette importante. Finalement, peu de citoyens lèvent beaucoup de taxes. A l'inverse, dans les zones rurales, on a des niveaux d'assiettes assez faibles, donc on est obligé de monter le taux de Gemapi. En fait, en bougeant nos taux à l'échelle du 12e programme, nous sommes en train de recréer artificiellement une incohérence entre le rural et l'urbain sur la taxe Gemapi.

M. le Président, vous disiez qu'il y a des trucs qui nous reviennent aux oreilles. C'est très terre à terre. Très concrètement aujourd'hui, les syndicats reviennent vers nous en disant : « Comment allons-nous faire sur cette fin de mandat ? Nous avons déjà rehaussé les contributions à mi-parcours ». Comment vais-je faire pour aller voir mes élus, mes conseillers municipaux, mes conseillers communautaires pour remettre un petit coup ? Je ne sais pas comment faire, sauf à prendre des cartouches. Cela fait partie du job. Il n'empêche qu'au bout du moment, c'est compliqué.

Le volet financier, très concrètement, c'est l'impasse du moment. Je sais que du côté de l'agence, il n'y a pas de baguette magique. Toutefois, il faut vraiment bien avoir conscience que le job va être compliqué.

M. MERY :

Je représente les industriels. Je suis vice-président du comité de bassin au titre des activités économiques mais là, je vais m'exprimer en tant que membre du sous-collège industriel.

Lors du comité de bassin du mois de juillet, nous avions signalé que nous votions favorablement le volet « redevances », pas parce que nous étions satisfaits de devoir être plus redevables, mais parce que cela nous paraissait nécessaire d'apporter notre juste contribution à ces ambitions importantes, et surtout, que ces contributions soient partagées entre les acteurs.

Autant aller droit au but, nous allons essayer d'être un peu responsables. Nous allons essayer de relever les défis. Nous allons essayer d'être cohérents avec notre vote. D'une certaine manière, vous

dire Mme la Préfète, M. le Président, sachez que les acteurs industriels sont fiables. Vous pouvez compter sur eux à la fois pour travailler mais aussi pour porter la responsabilité du travail qu'ils ont fourni avec les autres et tenir cet équilibre, cette juste proportion entre des choses opposées. Je préfère l'équilibre au consensus et au compromis.

Nous voterons donc pour. Nous voterons pour ce programme. Nous voterons pour en vous rappelant quand même quelque chose d'assez important. Certes, tout le monde va contribuer au 12e programme. Il n'empêche que nous restons le bassin avec la moindre contribution des usagers domestiques – d'une certaine manière, j'aurais pu vous le dire mais ce serait un peu vaniteux –, donc avec la plus forte contribution des usagers économiques à l'échelle de la France. Nous l'acceptons. Nous relevons ce défi. Nous pensons que c'est important de le faire. Nous allons donc être responsables jusqu'au bout.

Je ne vais pas être très long parce que finalement, M. Gandrieau a bien résumé les choses. A un moment, il va falloir arrêter les tabous, les freins ou les manœuvres de blocage sur les questions quantitatives. Ouvrons les yeux. Je crois que ça y est, c'est en train de se faire. Nous les ouvrons malgré nous parce que nous avons les pieds dans l'eau.

Acceptons de poser les questions. Acceptons de trouver les équilibres. Acceptons d'y contribuer et de les mettre en œuvre. Toutefois, prenons chacun notre part. Il ne vous a pas échappé que c'est un peu compliqué en ce moment pour un certain nombre d'acteurs. Si l'on considère qu'il faut faire un peu plus, il faut que l'on fasse plus… tous. Nous assumons cela. Là, si c'est voté… En fait, tout le monde s'abstient, sauf M. Gandrieau et nous. Il y a donc une chance que cela passe. Toutefois, je vous avoue que tous ces kilomètres, tout ce temps pour de l'abstention… Mme Haas a rappelé que gouverner, c'est prévoir. Mon voisin a cité M. Mendes France : « Gouverner, c'est choisir ». Prenez vos responsabilités. En tout cas, nous, on les prendra.

M. HERVE :

Je suis vice-président de Rennes Métropole et vice-président de l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Eaux & Vilaine. J'interviens au nom du président de l'EPTB Eaux & Vilaine qui ne pouvait pas être présent, en exprimant une certaine inquiétude sur le 12e programme, notamment sur l'accompagnement de nos structures dans les plans qui ont été mis en place, dont les contrats de territoire qui ont été signés avec l'agence de l'eau. Je rappelle que l'EPTB Eaux & Vilaine s'est engagé très fortement, avec une ambition très forte, sur les atteintes du bon état écologique de nos masses d'eaux.

En adoptant le programme de mesures sur le Sdage 2027, en essayant de faire en sorte que sur notre territoire nous puissions atteindre 30 % de nos masses d'eau en bon état écologique, nous avons déployé des moyens, déployé des équipes sur le terrain, notamment en ce qui concerne l'animation agricole qui est un sujet essentiel. Nous avons aujourd'hui fait des recrutements pour avoir un maximum de présence sur le terrain et un accompagnement maximum auprès des agriculteurs dans l'évolution des pratiques agricoles, notamment dans l'agroécologie, ce qui nous permet de baisser la pression « pesticides » sur l'ensemble de nos masses d'eau.

Je rappelle que sur l'ensemble des masses d'eau du bassin de la Vilaine, nous avons la présence de pesticides sur l'ensemble des masses d'eau et parfois à des concentrations très élevées. Derrière, ce sont des difficultés de potabilisation. Il ne faut pas oublier que les consommateurs paient le coût de potabilisation. Nous sommes passés de 6 g sur nos usines de potabilisation à 16 g. Pour certains syndicats d'eau, c'est 18 g. Les ingénieurs nous disent qu'à un moment donné, ils ne sauront plus faire, d'où l'importance du travail auprès de la profession agricole, avec la profession agricole, pour essayer d'améliorer les pratiques et faire en sorte que la pression « pesticides » soit la moins forte possible, en faisant vraiment un travail de prévention.

Nous tenons à ce que ce travail d'animation agricole soit en continu. Nous tenons à ce que l'accompagnement des engagements qui avaient été pris dans le 11e programme soit respecté aussi dans le 12e programme, c'est-à-dire que le subventionnement qui les accompagne soit le même que ce que nous avions dans le 11e programme.

On parlait aussi des captages prioritaires. Je pense que tous les captages sont prioritaires aujourd'hui. Nous ne pouvons plus nous passer de captage. Nous ne pouvons pas nous permettre de fermer un captage. Cela veut dire qu'aujourd'hui, très officiellement, tous les captages d'eau potable devraient être déclarés prioritaires.

On parle aussi de périmètres sensibles. Je peux dire que tout le bassin de la Vilaine est en périmètre sensible. Nous le savons très bien. Ce sont des choses extrêmement importantes.

En ce qui concerne les études HMUC, vous avez annoncé qu'une dizaine d'études HMUC seront lancées. Rien que sur le bassin de la Vilaine, nous avions identifié 10 études HMUC qu'il faut mener. Actuellement, nous en menons 3. Comment allez-vous nous accompagner là-dessus ?

Concernant les 500 km de haies, je suis désolé mais 500 km de haies sur l'ensemble du bassin, c'est peanuts. C'est 5.000 km de haies qu'il nous faut par an. Actuellement sur le bassin de la Vilaine, nous sommes à peu près à 500 km de haies plantées dans le cadre de Breizh Bocage, etc.

M. DEGUET :

Il m'arrive de faire des interventions pour les collèges que je représente mais là, j'ai envie de faire une intervention un peu personnelle. Premièrement, je voudrais dire que je suis extrêmement en colère. Je suis extrêmement en colère que le simple fait qu'un président de syndicat agricole aille déjeuner avec une Première ministre ait créé un bordel innommable dans tous les comités de bassin, y compris le nôtre pendant six mois ou sept mois. Je suis aussi en colère quand je vois cet incident escamoté dans le rapport qu'on nous fait. Ce n'est pas un incident mineur. C'est un incident qui a bouleversé complètement la vie de beaucoup de gens.

Quand je vois qu'il est écrit que la loi de finances 2024 (page 61) renforce le principe pollueur-payeur, je me suis demandé s'il fallait rire. La loi de finances 2024 prévoit de ne pas augmenter une redevance majeure qui est la redevance « pollutions diffuses ». C'est ce qui s'est passé. L'assiette a augmenté mais pas le taux. On écrit, dans un rapport de présentation à la page 61, que cette loi renforce les principes pollueur-payeur et préleveur-payeur. En plus, il est écrit aussi qu'elle rééquilibre la charge fiscale sur l'eau, pesant sur les différentes catégories de redevables. Je rappelle qu'elle ne parle pas de rééquilibrer. Elle indique qu'il ne faut pas aggraver le déséquilibre. Elle dit qu'il faudra en rester aux taux qui sont faits entre les redevances domestiques.

Je trouve que d'autre part, l'escamotage des faits est presque pire. A la même page, quand on explique les principes qui ont été définis pour le comité de bassin, on trouve le moyen de mettre trois tirets. Le premier indique que nous avions décidé de relever le niveau de recettes du 12e programme à hauteur de 475 M€ et de relever le plafond. Il est vrai que nous l'avons fait. Ensuite, on met dans le même paragraphe qu'on a retenu le scénario qui ne permet pas d'atteindre le produit cible. Je veux bien mais il y a de l'histoire dans tout cela. Il faut expliquer ce qui s'est passé. Il y a des responsabilités. Pour moi, ce n'est pas la responsabilité de tout le milieu agricole. Ce n'est probablement même pas la responsabilité de tous les représentants des chambres d'agriculture. Il y a bien un syndicat précis qui est allé demander ces choses-là et cela a pesé sur tout le monde.

Je veux bien rendre hommage à tous les gens que nous connaissons et avec qui nous travaillons effectivement mais cela n'enlève pas les responsabilités. Je suis pour que nous travaillions en commun mais pas que nous soyons amnésiques.

Mon deuxième propos porte sur l'abstention. M. Gandrieau l'a exactement compris. Malgré notre colère, nous ne voterons pas contre. Nous ne voterons pas contre parce que nous respectons profondément tout le travail qui a été accompli par un grand nombre de personnes, y compris nous d'ailleurs, pendant toute cette période et surtout, nous avons un esprit de responsabilité parce que nous savons que les agences de l'eau sont menacées. Un certain nombre d'acteurs souhaitent, en permanence, se passer des agences de l'eau. Nous ne ferons pas le cadeau de voter contre dans ces conditions-là. Nous ne ferons pas le cadeau de faire que l'agence de l'eau ne puisse pas fonctionner. Encore une fois, nous avons besoin de l'agence de l'eau dans l'état où elle est et il faut que cela se fasse. C'est cela l'esprit de responsabilité. S'il vous plaît, passez-nous les leçons de morale sur les responsabilités, etc.

Troisièmement, ce qui nous pose problème, c'est que nous allons aborder la situation qui est devant nous avec un 12e programme plutôt affaibli parce qu'il va manquer de l'argent par rapport à ce qui avait été prévu alors que nous en aurons absolument particulièrement besoin. Je ne suis pas sûr que la façon dont les choses s'amorcent amène aux bonnes priorisations.

Quand nous venons ici, nous sommes absolument pénétrés par le fait que nous sommes dans une situation de crise quasiment catastrophique. Les pollutions partout – les représentants des élus l'ont tous exprimé –, c'est une menace absolument permanente. Maintenant, les eaux minérales sont polluées et ont besoin d'être traitées. C'est un premier élément de crise.

Le deuxième élément porte sur la biodiversité. Sommes-nous les seuls à constater que la biodiversité en France est en train de baisser de façon drastique et que la biodiversité aquatique est encore plus menacée que toutes les autres ? Sommes-nous les seuls à savoir qu'il y a un certain nombre d'espèces qui sont menacées de disparition pure et simple ? Sommes-nous les seuls à nous poser la question de ce qu'il faut faire pour cela ?

Qu'est-ce qui fait qu'un certain nombre d'espèces baissent en nombre ? Il y a toutes les questions de continuité. Maintenant en plus, il y a les questions de température. Que ferons-nous pour que la température des rivières n'augmente pas ? Il y a beaucoup de choses que nous ne maîtrisions pas, pas nous à notre échelle mais il y a des raisons anthropiques qui font que la température monte. Nous aurons besoin de faire de l'oxygénation et de faire des reméandrages. Aurons-nous les sous pour faire cela ? Ce n'est pas sûr. Il y a un problème de responsabilité. Nous sommes probablement dans des périodes extrêmement courtes. Si nous passons notre temps à essayer de courir après les ressources, nous sommes mal partis.

M. NOYAU :

Je représente les agriculteurs (chambre d'agriculture). En introduction, je voudrais vous dire que les agriculteurs sont en plein désarroi. Nous subissons le changement climatique en premier. Il y a beaucoup de productions qui ne seront pas récoltées. Nous aurons des problèmes bien plus importants par rapport aux semis. L'an dernier à cette période, les semis avaient commencé. Là, il est impossible de mettre les productions en terre. Nous sommes vraiment en plein désarroi. Cette fois-ci, c'est à cause de l'excès d'eau. Nous avons à peu près le double en pluviométrie d'une année normale. Nous sommes très inquiets.

Concernant les pesticides, je veux bien mais il n'y a pas que l'agriculture. Il faut arrêter de ne cogner que sur l'agriculture. L'AMPA et le glyphosate se trouvent aussi dans les lessives. Ce sont des matières qui arrivent directement dans l'eau. En agriculture, nous appliquons de petites doses sur un sol vivant qui en digère une bonne partie. Il faut donc que l'on partage.

Il en est de même pour l'atrazine. Il y a une histoire. Une grande entreprise nationale a épandu de grosses doses sur ses lignes. Les particuliers en employaient aussi. Ce sont ces traces que l'on retrouve, donc on partage. Ce n'est pas la première fois que je le dis, nous avons besoin de partager les responsabilités.

Nous avons beaucoup discuté sur les redevances. Pour le RPD, 8 M€ d'augmentation étaient attendus. Il y a bien + 6 M€ de contribution du monde agricole sur les RPD. Le déséquilibre vient de la répartition EDF qui est inéquitable. Nous n'avons rien alors que les agences du sud ont tout. Certes, nous avions un peu plus qu'eux en amont mais l'équilibre est loin. Là, nous avons un déséquilibre fort. Certaines agences n'avaient pas besoin d'augmenter leurs redevances parce que c'est assez facile d'équilibrer un budget quand on a une manne qui arrive d'un seul coup.

Cela dit, nous voterons pour les redevances. En revanche, nous allons nous abstenir sur le volet « programme ». Bien sûr, il y a des avancées fortes. Il y a des réponses à nos demandes. Toutefois, nous avons un réel problème de financement par rapport à toutes les zones sensibles, y compris les zones humides qui sont en dehors des aires d'alimentation de captage. Il n'y a pas de financement au moins pour les premières années. Il n'y a pas de MAE. Il n'y a pas de PSE. Nous tenons beaucoup aux PSE mais nous ne les voyons pas.

Sur l'agroéquipement, des programmes nationaux vont s'arrêter, donc il n'y a rien sur les agroéquipements, ce qui nous pose problème.

A propos du financement des réserves de substitution, il n'y a qu'un seul PTGE qui est approuvé. Cela va être encore plus long.

Nous allons nous impliquer fortement sur les fiches-actions. Nous serons très présents. Vous savez bien que nous travaillons au fond toutes les fiches. Nous irons jusqu'au bout pour essayer d'être le plus pragmatique possible.

Au regard du travail que tout le monde a accompli et de la compréhension dont tout le monde a fait preuve, nous allons nous abstenir.

M. GUILLAUME :

Je suis de l'UFC Que choisir. Je suis entouré de collègues des autres associations de consommateurs. Je ne vais pas revenir sur ce qui était indiqué par les défenseurs de l'environnement et par les élus des collectivités. De façon générale, les associations de consommateurs ne sont pas contentes de ce qui se passe. Je ne reviendrais pas sur l'évènement qui nous a fait travailler deux fois, que ce soit nous ou surtout le personnel de l'agence. Nous ne demandons pas grand-chose. En fait, nous ne demandons qu'une chose.

Pour nous, le premier élément de la biodiversité, c'est l'homme. Puis, l'eau est le premier aliment. Nous demandons simplement – et ce n'est pas difficile – d'avoir une ressource suffisante pour avoir de l'eau au robinet de bonne qualité. Puis, comme nous sommes des associations de consommateurs, nous demandons le respect du principe pollueur-payeur. C'est tout simple. D'ailleurs, tout cela est répété et rabâché par différents rapports. J'ai l'impression que l'on ne s'en occupe pas du tout. C'est toujours la même chose.

Pour le vote, nous allons nous abstenir pour marquer un peu notre mécontentement. Nous n'allons pas voter contre. Il y a la partie « redevances », bien sûr, mais nous ne pouvons pas voter contre le programme des interventions.

M. BRIDET :

Je suis de la région Centre-Val de Loire. Programme après programme, bilan d'échec après bilan d'échec sur la qualité, nous nous rendons compte que c'est la crédibilité de nos agences, et de la démocratie de l'eau d'une manière générale, qui subit le manque de courage politique au plus haut niveau. On parle de métabolites, que ce soit d'origine industrielle ou agricole, je ne fais pas le tri. Il y a eu le scandale de l'amiante. Il y aura d'autres scandales. Aujourd'hui, avec ce manque de courage par rapport à un robinet des polluants qu'il faut d'urgence couper, nous avons parfois l'impression simplement d'amortir le choc, de nous donner bonne conscience.

En l'occurrence, l'abstention est la traduction de la déception, avec l'impression collectivement de jouer le jeu mais finalement, là où il faut vraiment prendre les décisions fondamentales, les responsabilités ne sont pas prises.

Par-dessus le marché – là je m'exprime au nom de la Loire –, on nous parle à nouveau d'équipements thermonucléaires qui devraient, j'imagine, « améliorer » encore l'état de notre fleuve et de nos réseaux en termes de pollutions et de température.

Bref, un message d'abstention, c'est aussi un message pour dire qu'à un moment donné, nous ne serons peut-être plus là pour ce dernier maillon pour essayer de faire durer un système qui a trop duré où polluer, c'est de la croissance et dépolluer, c'est de la croissance.

Mme FELIX :

Nous sommes dans un moment particulièrement compliqué pour prendre position par rapport à ce qui nous est proposé. C'est vrai que pour les collectivités locales, avec les annonces sur le projet de loi de finances de la semaine dernière, avec tous les éléments de contexte qui ont été rappelés par les uns et les autres, nous avons vraiment envie de dire à l'État notre extrême contrariété. Le cadre budgétaire qui nous est imposé nous révolte tous. Ce sont des ponctions énormes qu'il va falloir que nous assumions dans nos budgets et c'est en ce moment.

Par ailleurs, le cadre législatif ne nous convient pas. Vous êtes plusieurs à l'avoir souligné. Je n'insisterais que sur un point : la question de la sanctuarisation des aires d'alimentation de captage. Quand allons-nous y arriver ? S'il y a quelques parlementaires dans la salle, chers collègues, je vous en conjure, ce dossier doit avancer. Nous sommes un certain nombre ici en responsabilité de collectivités locales et en responsabilité de distribution de l'eau. Les responsabilités que nous endossons du fait de nos grandes difficultés, voire de notre incapacité à garantir la sécurité de nos habitants quand ils consomment l'eau, constituent une responsabilité colossale. Que le législateur ne nous aide pas à nous mettre à l'abri de ces menaces, c'est incompréhensible. Ce sont les éléments qui nous rendent en colère et qui nous mettent en difficulté.

Pour autant, faut-il jeter le bébé avec l'eau du bain, c'est-à-dire tirer un trait sur tous les travaux que nous avions conduits ensemble et tout ce que nous avions tenté de trouver comme points de compromis, d'équilibre ? Je ne le pense pas. Je veux malgré tout rappeler une ou deux choses. Du

côté des stratégies d'intervention, nous allons les voter mais il faudra s'assurer que les fiches-actions soient strictement cohérentes avec la stratégie. Puisque ces fiches-actions ne seront pas délibérées par le comité de bassin, il me paraît indispensable qu'elles soient présentées. Il faudra vraiment veiller à ce qu'elles restent, dans la durée, cohérentes avec les stratégies d'intervention.

Le deuxième point qui pose problème – mais là encore, c'est un fait qui nous est imposé –, c'est l'usage de l'argent. Nous allons endosser auprès de nos concitoyens l'augmentation des redevances. C'est nous, les élus locaux, qui envoyons les factures. Ce n'est personne d'autre. C'est donc nous qui allons assumer l'augmentation des redevances, en particulier le bloc local puisque c'est nous qui sommes les distributeurs d'eau. Nous allons l'endosser et nous allons essayer d'expliquer pourquoi : pour le grand cycle de l'eau, pour la sécurité de l'alimentation en eau et pour la lutte contre les pollutions. Toutefois, si l'argent que nous demandons aux consommateurs venait à être orienté de façon autoritaire par l'État parce que plus personne ne peut financer telle ou telle mesure, ce serait véritablement pour nous une insulte à notre engagement. On ne peut pas à la fois nous demander de nous engager et nous mettre en porte-à-faux par rapport à l'engagement que nous aurons.

Nous ne votons que les dotations par domaine. Nous n'irons pas plus loin. C'est une grande fragilisation pour nous que de ne pas savoir au fond où ira l'argent que nous demandons à nos usagers de mettre sur la table pour avancer. Je voulais donc insister là-dessus pour qu'au moins, il soit pris date du fait que nous ne défendrons pas n'importe quel usage de l'argent alors même que nous allons devoir demander à nos concitoyens de payer plus.

Je vous invite à ne pas vous désolidariser du travail que nous avons mené au cours de ces derniers mois et années. Je préside l'Agglomération de Bourges. Je suis scandalisée que l'État me fasse les poches. Néanmoins, je vais présenter un budget au conseil communautaire. Ce budget, je le voterai. Ce budget tiendra compte de la contrainte qui m'est imposée. Quand je l'aurai dénoncée, quand nous aurons combattu, quand nous aurons, je l'espère, infléchi la décision qui restera mauvaise, je présenterai un budget et je le voterai.

Ce que je vous propose, c'est qu'ici aussi, dans un cadre dont nous avons tous dit pourquoi il était imparfait, voire révoltant sur certains points, ici aussi, dans ce cadre-là, je pense qu'il est important que nous nous prononcions sur la moins mauvaise voie que nous avons trouvée ensemble pour répondre à ces enjeux colossaux qui sont devant nous, probablement pour y répondre encore trop insuffisamment.

M. ALBERT :

J'ai noté quatorze points, donc je vais essayer d'être bref. Je suis d'accord avec M. PIRIOU sur le décalage entre le Sdage et le programme. Je l'avais dit lors du 11e, je pense qu'il est dommage que le Sdage ne soit pas voté un an avant pour pouvoir préparer le 12e programme et les programmes suivants. Mine de rien, le programme s'appuie sur le Sdage en vigueur, donc il aura évolué avec le nouveau Sdage qui viendra. S'il y a des évolutions à avoir dans le programme, c'est le Sdage qui l'emporte.

Ensuite, j'ai bien indiqué dans mes propos que nous n'avions pas retenu tout ce qui avait été dit dans les commissions. Si nous avions retenu toutes les propositions de l'ensemble des commissions, nous aurions explosé les recettes. Je pense qu'à un moment donné, cela aurait été imbuvable au niveau financier.

Je me posais justement la question si mon discours allait être buvable pour que nous ayons un vote demain. Je vois qu'il y a des abstentions. Est-ce qu'elles sont du côté pour ou du côté contre ? Il faut bien prendre en compte le fait que c'est un avis qui était demandé aux commissions sur des propositions. A un moment donné, nous ne pouvons pas tout retenir. C'est déjà une avancée par rapport au 11e. On n'avait pas demandé leurs avis aux commissions pour le 11e. Nous avions construit le 11e avec la commission Programme sans avis des commissions. Je comprends après que sans réponse, ce n'est pas satisfaisant. On aurait dû donner des réponses. Sauf que nous n'avons pas encore fini les fiches-actions. Des choses ont peut-être encore évolué. Je suis d'accord que l'on réponde à chaque commission par rapport aux refus.

Je m'adresserai aux régions. La région Nouvelle-Aquitaine a fait une réunion récemment. J'avais demandé cette réunion des collectivités de l'eau depuis l'avant-dernier mandat. J'ai eu cette réunion dernièrement. Il a fallu presque six ou sept ans pour avoir une réunion. J'ai dit à la région Nouvelle-Aquitaine que je suis content d'avoir cette réunion avec eux. Simplement, je suis resté sur ma faim.

On m'a présenté une convention avec l'agence de l'eau. Tout va bien. Tout roule pour le meilleur des mondes.

A un moment donné, il faudra aussi que les régions innovent. Je prends juste un exemple. Un jeune agriculteur qui s'installe en captage d'eau prioritaire ou sensible a les mêmes avantages que celui qui s'installe à l'extérieur. Pour moi, il y a une différence à avoir. Celui qui s'installe en captage doit avoir un bénéfice environnemental. Nous devons construire à travers cela. C'est la première chose que j'ai dite à la région. J'espère que d'autres régions vont aussi l'engranger pour pouvoir installer les nouvelles générations différemment.

On dit tous : « Il faut de l'herbe sur nos captages ». Qui dit herbe dit élevage. Aujourd'hui, je vois l'élevage sombrer partout. Sur le département des Deux-Sèvres, nous avons perdu l'ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel). Je ne comprends pas qu'à un moment donné, les régions ne montent pas à Bruxelles pour demander qu'on les mette au moins sur les captages d'eau potable. De cette façon, on arrivera à trouver des solutions. Aucune région ne monte à Bruxelles pour le demander.

Je trouve qu'il y a des choses qu'il faut construire avec les régions et avec l'agence dans ce domaine, que nous avancions sur ces questions, y compris au niveau européen. Nous avons des partenariats avec Eau de Paris. Il y a des choses qui sont faites, notamment en Allemagne. Je pense que nous avons des choses à construire. Je serais pour que nous ayons, avec Mme Bernard et Mme Alexandre, une réunion agence/régions pour pouvoir intervenir tous ensemble à Bruxelles.

Le troisième point concerne la clause de revoyure. Il y aura bien une clause de revoyure, que ce soit sur la performance de la nouvelle redevance ou que ce soit sur l'augmentation de nos recettes s'il y a une opération RPD un peu plus convaincante. Nous l'avons tous indiqué dans les réunions. J'espère que nous aurons ce moment-là pour la clause de revoyure.

Il est vrai que le calcul de la nouvelle redevance est très compliqué. Nous avons un groupe « redevances » qui travaille pour essayer d'expliquer au maximum. Avec M. Gandrieau, nous avions échangé sur cette partie des nouvelles redevances. Il y a des industriels qui vont tomber de haut, qui vont avoir des redevances qu'ils n'avaient pas avant. Il y a beaucoup de choses à voir là-dessus. Nous avons besoin d'expliquer et de voir comment cela va se traduire sur les territoires. Nous avons des collectivités qui peuvent sombrer. C'est pour cela que pour l'instant, nous restons à 80/20 (20 sur la performance). Puis, nous verrons comment les choses peuvent se passer. Il faut que nous avancions sur la performance. Il est vrai que l'économie d'eau demain, ce sont des rejets de stations d'épuration qui seront améliorés.

Concernant la dynamique sur le petit cycle, je crois que dans le 12e, nous avons encore les canalisations de CVM. Nous avons encore les canalisations fuyardes. J'ose espérer qu'on ne mettra pas de bouteille d'eau parce que ce serait dramatique. J'ai vu au Maroc des bouteilles d'eau partout. Il faut communiquer sur le sujet.

Les stratégies sont peut-être trop précises ou pas assez précises par rapport aux objectifs. Je reconnais que 500 km de haies, c'est peu. Nous nous étions même posé la question si nous devions le mettre dans le 12e programme. Aujourd'hui, il y a des actions départementales, régionales et nationales. Nous l'avons quand même mis. Par contre, il faut savoir centrer les priorités de l'agence vis-à-vis des autres actions qui sont menées et tenir compte des aides qui existent par ailleurs.

Il est vrai que l'usager va payer 20 % de plus comme l'industriel. Nous sommes à 74,5/25,5 dans la proposition qui vous est faite. Il faut bien dire que ce sont des prévisions. Nous avons des assiettes qui peuvent bouger. Dans le 11e programme, nous avons démarré à 80 et nous avons fini à 75. Sur le 12e, nous ne savons pas ce que cela peut être. On peut avoir une dynamique économique et à ce moment-là, le taux peut varier. Nous sommes dans ces hypothèses. Il faut bien partir de quelque chose. Nous sommes donc partis des assiettes du passé. Il est important de savoir que tout est en mouvement sur ce programme.

M. Poirier a évoqué les syndicats de rivières. Je vous rejoins pour dire qu'avec les HMUC, le PTGE, etc., il y a toujours une temporalité. La Gemapi est une nouvelle compétence que les collectivités, les communautés de communes ou d'agglomération, se sont appropriée. Il n'y avait pas d'impôt propre à la Gemapi. Il faut que l'agence accompagne. Avec ce que les collectivités ont reçu comme coup de massue de la part de l'État, cela va être compliqué. Néanmoins, nous devrions, à un moment donné, réfléchir à l'avenir et financer aussi ces parties de rivières. Nous avons vraiment une montée en puissance qui contraindra plus les collectivités à abonder dans ce sens. Malheureusement, elles doivent aussi faire des choix d'investissement ou de fonctionnement.

Concernant le prix de l'eau, on augmente la redevance de 20 % pour le consommateur et de 20 % pour l'industriel. Hier soir, j'avais une assemblée générale de mon syndicat. Nous avions augmenté l'eau significativement. Le prix de l'eau dans mon syndicat est de 19 € par mois pour l'usager. C'est 19 € pour se servir de l'eau au robinet 24 heures sur 24. Quel est le prix des ordures ménagères ? Combien coûte l'électricité dans les ménages ? Tout le monde dans mon assemblée s'inquiétait de cette augmentation. Une personne s'est abstenue. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, l'eau ne revient pas si chère à l'abonné. Les augmentations du coût de l'électricité que nous avons connues sont hors de prix par rapport à l'eau. L'eau a un prix. Un ancien directeur de l'ARS disait : « De toute façon, il faudra passer le prix du mètre cube de l'eau à 3 € ou 4 € sinon vous n'arriverez pas à renouveler vos réseaux ».

Je pense qu'à un moment donné, nous allons y arriver. Il faut aussi se mettre cela dans la tête même si c'est compliqué pour l'usager et je le comprends.

Enfin, j'ai dit à un moment donné que nous allions sur les captages prioritaires et quelques captages sensibles. Il faut se reposer la question de la liste des captages prioritaires et de la liste des captages sensibles, comme nous devons nous poser la question des stations d'épuration prioritaires. Nous avons des listes qui sont anciennes, qu'il faudra bien renouveler et revoir les priorités. Il y a un travail important à faire sur nos captages sur les secteurs.

M. Deguet disait que nous n'avons pas atteint la cible. Tout le monde aurait voulu que ce soit atteint. Je remercie néanmoins du travail qui a été réalisé et de l'abstention qui va venir. Nous avons travaillé pour avoir cette cible. Je remercie le monde agricole, les industriels, etc. Nous avions construit dans un moment compliqué. Je ne reviendrais pas sur le passé. Le passé, de toute façon, est passé. J'espère que nous aurons une revoyure du programme.

Je pense que le 12e programme n'est pas affaibli. Il est beaucoup plus important que le 11e programme en termes de subventions qui vont être allouées. Y a-t-il un endroit où il va y avoir des augmentations ? Le fonds vert de 2,5 M€ va passer à 1 M€. Avez-vous entendu que les dotations de l'Etat aux collectivités vont augmenter ? Non. Nous avons un budget du 12e programme qui est très important. La biodiversité n'y échappe pas. 1,331 Md€, ce n'est pas neutre.

L'échec et le manque de courage politique, nous l'avons tous globalement endossé sur les territoires en essayant de trouver une issue locale à tout cela.

Mme Félix a parlé du cadre budgétaire, notamment de l'usage de l'argent que l'on pourrait avoir demain. Je vous rejoins sur le fait qu'il va falloir expliquer. J'ai donné l'explication hier soir. L'eau n'est pas chère dans nos territoires. Il faut bien prendre conscience que l'eau n'est pas chère par rapport à tous les usages que nous avons au quotidien chez nous en maison d'habitation.

Je pense que nous sommes sur une voie d'un 12e programme sur six ans qui est prometteur en termes de montants et de propositions.

M. OBLED :

Je me permets cette petite intervention sans forcément m'immiscer dans les débats mais il a été beaucoup question de l'agence dans les prises de parole.

Les agences de l'eau portent des missions. Elles portent des actions avec d'autres. L'agence ne fait rien seule. Tout ce qu'elle fait, elle le fait avec des acteurs qui sont ici représentés. J'ai entendu des hommages au personnel de l'agence dans beaucoup d'interventions. Je pense que c'est une grande réussite à la fois du modèle de l'agence et des collègues. Quand vous parlez des réussites ou quand vous parlez de l'agence, finalement une grande partie du travail a été faite puisque l'agence s'efface devant ceux avec qui elle travaille pour porter des projets.

Nous devons travailler ensemble, agence de l'eau et comité de bassin. Ce sont les textes qui le disent et nous ne pouvons pas faire autrement. Il est vrai qu'il ne peut pas y avoir confusion entre l'agence de l'eau et le comité de bassin. L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, avec des agents publics qui sont, pour une grande partie, des experts et dont l'expertise fait la légitimité de l'action. Puis, le comité de bassin est une instance représentative, le parlement de l'eau, et pas forcément une instance d'experts même s'il y a beaucoup d'experts. J'arrive dans le monde de l'eau. Vous êtes certainement, pour la majorité, beaucoup plus experts que moi sur ces sujets.

J'ai entendu dans beaucoup d'interventions le besoin de réfléchir à la méthode, à la simplification, aux dossiers, avec prudence parce que souvent quand on simplifie, on rentre avec quelque chose

et l'on ressort avec quelque chose de plus compliqué que ce que l'on avait au départ. En tout cas, j'ai entendu le message, M. le Président. Nous travaillerons sur cette simplification, sur la manière de travailler. J'ai entendu aussi comment cela pouvait être contraignant parfois et le besoin de réfléchir.

Quatre points pour conclure, je pense qu'il faut que l'on vous aide à débattre sur les enjeux. On a parlé du Sdage à venir. Il y aura ce besoin de débattre, peut-être à partir de points techniques, mais aussi de points techniques expliqués à partir desquels vous pourrez échanger dans les diverses commissions.

La deuxième chose, c'est que nous avons ce besoin parfois d'incarner – et vos interventions le montrent – les débats. Nous venons de parler des redevances. Nous avons peut-être, au-delà de l'explication technique à faire, le besoin de raconter des histoires, c'est-à-dire quelle est l'histoire ? Comment cela va impacter un territoire ? Qu'est-ce qu'un élu peut raconter ? Qu'est-ce que chacun des acteurs peut raconter sur ce qu'il comprend, chiffres à l'appui ? Ce sont les histoires à raconter.

La troisième chose, c'est le succès à raconter. Certes, avec le thermomètre actuel, la qualité de l'eau n'est pas bonne. Toutefois, on peut aussi se dire que des thermomètres existaient il y a dix, vingt, trente ans. Peut-être que si nous utilisions ces thermomètres pour regarder l'eau actuelle, nous aurions de gros progrès. Nous avons aussi des histoires et des succès à raconter. Le texte qui est proposé aujourd'hui parle d'objectifs chiffrés très clairs et cela est une ambition. C'est certainement un des moyens à partir desquels nous pourrons raconter les histoires.

En tout cas, comptez sur moi et sur l'ensemble des collègues de l'agence pour essayer de vous aider à débattre des enjeux, à raconter ces histoires, à expliquer les succès et pour être les fameux ambassadeurs dont M. le Président parlait tout à l'heure, avec le consentement à l'impôt que nous devons garder à l'esprit puisqu'il a été au cœur de vos interventions diverses et variées.

M. le président :

Nous allons conclure. Je vais dire un mot. Puis, je passerai la parole à Mme la Préfète avant de procéder au vote.

Concernant les conditions de fonctionnement du comité de bassin et de notre parlement, nous avons effectivement des questions à nous poser. Il n'est pas normal que nous ne puissions pas disposer de temps et de moyens pour bien travailler. C'est une vraie question. Si l'on nous appelle « parlement de l'eau », il faut vraiment que tous ceux qui y contribuent puissent avoir les moyens de bien le faire. C'est extrêmement important. Croyez bien qu'au moment où nous allons fêter les 60 ans de la loi sur l'eau et au moment où nous allons rencontrer le Premier ministre et la ministre de la Transition écologique, ces questions seront reposées.

Nous avons évité le doublement des commissions. Je vous rappelle qu'historiquement, nous avions une commission Programme du comité de bassin et une commission Programme de l'agence de l'eau. C'était la même chose au niveau budget. Il y a une dizaine d'années, nous avions décidé de ne pas doubler les commissions. Nous les avions réunies pour essayer de travailler collectivement, ce qui est bien.

Je voudrais dire que nous sommes encore là. Ce n'est pas une plaisanterie. Il y a beaucoup de gens qui ne veulent plus nous voir. Il y a des gens qui pensent que l'on pourrait faire beaucoup plus simple, que ces redevances sont de la fiscalité, que c'est à l'État de les gérer et qu'il est capable de le faire tout seul. Attention ! Nous allons fêter un anniversaire mais dans les couloirs de nos assemblées, cela discute dur autour du sujet. C'était compliqué au niveau des grands bassins. Maintenant, ce sont les petits bassins qui sont en difficulté ou parfois en tension quand on parle de nos sujets. Alors plus que jamais, nous avons besoin de démocratie participative et de compréhension mutuelle.

Je l'ai dit dans mon propos introductif, nous ne ferons pas les uns contre les autres. C'est notre capacité à faire ensemble qui est en cause. On peut en effet s'abstenir pour dire son mécontentement sur un certain nombre de choses. Toutefois, ce n'est pas la question qui est posée ce matin. Croyez bien que tout ce que vous avez dit sur l'État, etc., je le dis et je le dirai. Ce qui s'est passé sur le transfert des MAEC par exemple, ce n'est pas acceptable. Je sais que Mme la Préfète n'y est pour rien. La manière dont les 150 M€ qui étaient prévus historiquement pour financer le plan Eau se sont déclinés dans les territoires, ce n'est pas acceptable. Nous l'avons dit et nous le redirons. M. Noyau évoquait tout à l'heure le partage. Quand je vois que les collègues de Rhône-

Méditerranée-Corse ont voté à l'unanimité le 12e programme sans augmenter les redevances « irrigations », c'est aussi parce qu'EDF a donné 60 M€.

Je vous rappelle que la profession agricole ici a fait l'effort. Ce n'était pas gagné. Collectivement, nous avons travaillé un compromis. Évidemment que nous allons continuer à défendre la gouvernance de l'eau. En même temps, il faut que nous assumions nos responsabilités. Ce serait trop facile de dire : c'est la faute de…

Si nous voulons être crédibles, il faut aussi que nous portions ce 12e programme et que nous le défendions. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai sollicité le partage des fiches-actions. De laisser penser que nous allons continuer à tout financer à 80 %, ce n'est pas possible. D'ailleurs, c'est irresponsable parce qu'il faut responsabiliser les territoires. Je veux bien que l'on parle de la responsabilité de l'État sur la question de l'eau. Elle est incontestable. Cependant, nous avons tous à balayer devant notre porte dans nos politiques publiques. Là, nous pouvons parler de coresponsabilité face au dérèglement climatique. Il y a sans doute eu des choses que nous avons faites en matière d'urbanisation, en matière de développement économique, etc. qui n'étaient pas forcément non plus très louables.

J'entends bien les critiques. J'entends bien les difficultés. Toutefois, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit de donner un avis conforme sur le 12e programme. Évidemment, je souhaite que le vote soit le plus favorable possible pour que quand nous irons voir le Premier ministre et la ministre de la Transition écologique, nous puissions dire que nous avons fait le travail, que nous avons assumé nos responsabilités.

D'ailleurs, je vous rappelle que nous n'avons fait qu'un bout du chemin. Nous avions dit 75 M€. Nous sommes à peu près à 65 M€. Nous avons fait notre part. Pour notre bassin, nous continuerons à le dire. Nous aurons au moins assumé nos responsabilités. Nous serons encore plus forts pour être exigeants. L'épisode des MAEC a laissé des traces parce que tout le monde était gêné dans cette affaire, à commencer par nous. Nous savons très bien que les MAEC contribuaient finalement à une amélioration.

M. Albert l'a rappelé : + 50 M€ par an. C'est plus d'argent à redistribuer au final et heureusement d'ailleurs parce que comme Mme Félix l'a dit, il va falloir justifier les 20 % d'augmentation des redevances. Notre ambition, c'est de couvrir tous les territoires de Sage et d'avoir encore plus de demandes d'intervention. A un moment donné, c'est compliqué.

Mme la Préfète :

M. le Président, je vais aller un peu dans votre sens. Le mot que j'ai le plus entendu, c'est « désarroi » : désarroi des agriculteurs, désarroi des élus, désarroi des industriels et désarroi des associations qui défendent l'environnement. Du désarroi pour des raisons différentes : parce que les récoltes sont mauvaises, parce qu'on demande aux collectivités un effort exceptionnel… On demande à tout le monde d'ailleurs un effort exceptionnel : 5 Md€ sur les 40 Md€ que l'Etat va faire par ailleurs. Désarroi des industriels parce que c'est de plus en plus difficile et que c'est dans ce bassin que les industriels paient le plus cher, surtout EDF.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention. J'ai pris des notes et je m'engage à remonter tout cela de manière très fidèle au gouvernement. J'ai des rendez-vous avec des directeurs de cabinet de ministres la semaine prochaine.

Le désarroi incite certains à s'abstenir. Je vous rappelle que l'abstention, c'est l'abstinence. Ce n'est pas terrible. En tout cas, ce qui est sûr, c'est qu'il faudrait aussi que vous vous disiez un peu des choses positives. Là, je rejoins ce que dit le président. Oui, c'est un programme avec plus d'argent. Peut-être pas assez… Ce n'est jamais assez. Toutefois, ce sont 50 M€ de plus (300 M€ de plus sur la durée du programme). Nous passons de 2,1 Md€ à 2,4 Md€. C'est plus d'argent. C'est un effort que vous partagez tous. Soyez-en fiers et défendez-le. Je suis assez d'accord que cela vous donne des arguments dans la discussion avec l'Etat, qui sont des arguments forts.

Vous avez su définir des compromis. Vous allez vers la simplification. Mme Félix disait être très embêtée face à la difficulté de justifier auprès des usagers où passe leur argent alors qu'on leur en demande plus. Mais si, vous saurez ! Ce comité de bassin, devant lequel on viendra présenter les fiches-actions qui auront été élaborées par vous et par le conseil d'administration dans un groupe commun, a les moyens et assume ses missions. Il va évaluer. Nous avons des objectifs assez

concrets. Vous serez en capacité de dire : le compte n'y est pas, qu'est-ce que l'on fait ? Comment réoriente-t-on l'argent qui devient rare ?

Je crois que vous êtes vraiment dans votre rôle d'exiger parce que chacun aura fait un pas et un compromis pour accepter l'augmentation des redevances. Vous serez aussi en situation de demander des comptes et de suggérer des réorientations d'actions.

Comptez sur moi pour remonter le désarroi. Puis, je dirais aussi : optimisme et un certain enthousiasme sur le 12e programme.

M. le président :

Merci, Mme la Préfète. Nous allons procéder au vote.

M. ALBERT :

Il y a deux délibérations. La première délibération consiste à donner un avis conforme sur le projet du 12e programme d'intervention comprenant l'introduction, les stratégies d'intervention, les redevances, les orientations financières, les dotations, les domaines, les recettes et l'équilibre financier sur le prévisionnel de l'ensemble du programme.

La deuxième délibération, c'est l'adoption du taux de redevances pour 2025 à 2030 pour une publication au Journal officiel.

M. le président :

Allons-y pour la première.

- *Adoption du 12e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2025-2030. Avis conforme.*
- ***Adoptée à la majorité (95 voix pour, 3 voix contre, 39 abstentions).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-21 du 15 octobre 2024.

M. le président :

Nous passons au deuxième vote.

- *12e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2025-2030. Redevances.*
- ***Adoptée à la majorité (89 voix pour, 5 voix contre, 43 abstentions).***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2024-22 du 15 octobre 2024.

M. ALBERT :

Je remercie les services de l'agence. Je vous propose de les applaudir parce qu'ils nous ont bien aidés.

[Applaudissements]

M. le président :

Si vous voulez patienter cinq minutes, nous allons appeler Martin Gutton.

[Applaudissements]

M. le Président :

Mon cher Martin, juste quelques mots, au nom du comité de bassin, pour vous remercier de votre engagement auprès de notre parlement de l'eau, pour vous remercier de votre soutien permanent à cette forme de démocratie participative dont nous avons souvent parlé. Je sais que votre investissement dans cette maison a été extrêmement fort. Issu d'une carrière et d'un passage au ministère de l'Agriculture, c'est évident que cela forme sur ces questions de gestion de la ressource en eau dans nos territoires. C'est vrai que lorsque nous parlions de ces sujets, vous étiez toujours très affuté et nous avions apprécié le travail en commun. De l'humour, il n'en manquait pas. Il est vrai que c'était aussi apprécié. Des moments de tension, il y en a eu évidemment mais cela fait partie de la vie. Justement, quand on s'aime bien, on se chatouille comme on dit.

En tout cas, je veux vous remercier au nom de tous mes collègues ici présents. Nous avons souhaité, avec M. OBLED, vous rendre hommage ce matin, avec Mme la Préfète aussi parce qu'un passage aussi important dans un établissement public de cette qualité méritait bien l'hommage du parlement de l'eau. Merci, Martin, et bonne continuation.

Sur le Varenne de l'eau, vous savez que notre directeur a été formé par le comité de bassin à travers la motion que nous avions travaillée à Sainte-Soline. Je suis certain que cette bible, comme l'a dit M. Gandrieau, vous servira de repère pour ces négociations et ces travaux. Là aussi, je pense que le travail qui a été organisé collectivement démontre, s'il en était besoin, de la qualité du travail collectif d'un parlement.

[Applaudissements]

M. GUTTON :

Je vais dire juste un mot. Certains savent que je peux être bavard. Je suis venu ce matin avec beaucoup de plaisir. J'ai écouté derrière le rideau les interventions sur le 12e programme. Peut-être regretter quelques abstentions… Je salue en tout cas le vote très largement favorable sur ce 12e programme.

Je veux remercier M. Burlot de son invitation, M. Obled aussi que j'ai beaucoup de plaisir à retrouver ici puisque nous nous étions connus dans ses fonctions antérieures, puis vous saluer toutes et tous. J'ai reçu beaucoup de mots des uns et des autres, cela m'a vraiment beaucoup touché.

M. le Président l'a dit, j'ai beaucoup appris ici sur les politiques de l'eau parce que rétrospectivement, un directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne qui est nommé directeur général d'une agence de l'eau, c'était quand même potentiellement explosif. Toutefois, je crois, avec modestie, avoir beaucoup écouté mes collaborateurs d'abord, mes anciens adjoints, mes nouveaux aussi, écouté aussi tous les agents et tous les membres du comité de bassin.

J'ai passé beaucoup de temps dans les commissions, avec mes collaborateurs, pour préparer les comités de bassin. Toutes ces heures d'audition m'ont beaucoup appris sur les politiques de l'eau, peut-être aussi sur le fonctionnement des groupes et la capacité, que vous avez eue ici encore ce matin, à trouver des compromis et des consensus. C'est sûrement plus difficile que par le passé. Je voudrais vraiment saluer cette capacité que vous avez à discuter ensemble, à dialoguer, à vous écouter, à faire ce que l'on a peut-être de plus en plus de mal à faire dans d'autres lieux.

Comme l'a dit M. le Président, cette démocratie participative de l'eau est véritablement essentielle, précieuse et plus que jamais, elle doit être préservée. Finalement, nous voyons autour de nous ces blocages, ces conflits qui renforcent chaque fois les extrêmes d'un côté ou de l'autre. Mme Brocas souligne régulièrement que la République, c'est le dialogue. Je me permets, Mme la Préfète, de reprendre cette formule. Le comité de bassin, c'est le dialogue. Il faut vraiment y veiller. C'est un joyau qu'il faut absolument préserver. J'entends quelquefois certains dire que c'est fini, qu'on n'y retourne plus, que ce n'est pas possible. Je crois qu'il faut encore, tous les matins, se relever pour y retourner parce que c'est essentiel. Vous jouez un rôle majeur dans la gestion de l'eau sur l'immense territoire du bassin Loire-Bretagne.

Nous allons fêter les 60 ans de la loi sur l'eau. C'est aussi essentiel de le rappeler, de requestionner le système qui a été mis en place en 1964. Je suis convaincu qu'il est adapté aujourd'hui aux enjeux du changement climatique et du dérèglement climatique. On aimerait peut-être, dans d'autres domaines, avoir une organisation aussi puissante que celle-ci même si elle est régulièrement remise en cause, peut-être par ceux qui voudraient faire le jeu des extrêmes.

Dans mes fonctions actuelles depuis le 1er août, j'ai eu l'occasion de rencontrer les cabinets qui se sont installés, j'espère bientôt les deux ministres auxquels je suis rattaché, la ministre en charge de la Transition écologique et celle en charge de l'Agriculture. J'espère véritablement, sur tous les sujets qui me sont remontés, trouver sur d'autres territoires que celui du bassin Loire-Bretagne la même capacité à construire ensemble et à avancer.

Je veux évidemment remercier mes collègues de l'État qui sont présents ici, animés par la préfète coordonnatrice de bassin et toutes mes équipes. Je me permets, encore une fois, de dire « mes équipes », après c'est fini. Ce sont les équipes de l'agence de l'eau. J'ai apprécié, aimé travailler avec elles. Comme je l'ai entendu dire, c'est une véritable force aussi pour le comité de bassin de pouvoir s'appuyer sur des experts comme ceux-là. Merci beaucoup encore.

Puis merci, M. le Président. Nous nous étions connus en Bretagne dans des fonctions qui étaient différentes, en tout cas pour moi. Merci beaucoup du travail que nous avons pu faire à travers ce trio : l'État, le président du comité de bassin et l'agence de l'eau. Je pense que c'est vraiment une recette qui fonctionne et il faut vraiment la porter.

[Applaudissements]

La séance est levée à 13h20.

COMITÉ DE BASSIN

SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN

Réunion le mardi 15 octobre 2024

(à 10 h 00 à Espace St Euverte)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
En présentiel	**P**	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	*M. POINTEREAU Rémy* *Mme LAMOUR Marguerite*
En présentiel	**P**	Mme ALEXANDRE Delphine	SIGNÉ	*M. LECUYER Arnaud*
Excusée	A	Mme ARCANGER Jacqueline		
En présentiel	**P**	Mme AUBERGER Eliane	SIGNÉ	
En présentiel	**P**	M. AUZEMERY Alain	SIGNÉ	*M. BARRY Philippe*
	A	Mme BARANGER Hélène		
Excusé	A	M. BARRY Philippe		
Excusé	A	M. BEAUDOIN David		
Excusé	A	M. BEAUSSANT Benjamin		
Excusée	A	Mme BEAUVAL Anne		
En présentiel	**P**	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
	A	Mme BERNARD Nathalie		

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
Excusée	A	Mme BERTRAND Julie		
	A	Mme BERVAS Viviane		
Excusé	A	M. BLONDET Jacques		
Excusé	A	M. BOCK François		
En présentiel	**P**	M. BODENES Jean-Michel		
En présentiel	**P**	M. BOISNEAU Philippe		*M. LE GAL Philippe*
Excusé	A	M. BOIVENT Joseph		
Excusée	A	Mme BONNEAU Marie-Thérèse		
Excusé	A	M. BONNEFOUS Nicolas		
En présentiel	**P**	M. BORDEAU Bruno		
	A	Mme BOUVET Françoise		
En présentiel	**P**	Mme BRENON Catherine		
En présentiel	**P**	M. BRIDET Jean-François		
En présentiel	**P**	Mme BROCAS Sophie		*M. CASTANET Philippe*
Excusé	A	M. BRUGERE Didier		
En présentiel	**P**	M. BRULE Hervé		*M. DAVID Olivier* *Mme BEAUVAL Anne*

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
En présentiel	**P**	Mme BRUNY Régine		*Mme FENEON Stéphanie* *Mme RONOT Corinne*
Excusée	A	Mme BUCCIO Fabienne		
En présentiel	**P**	M. BURLOT Thierry		*M. RIOL Pierre* *Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane*
En présentiel	**P**	Mme CAILLETEAU-CRUCY Clémentine		
En présentiel	**P**	M. CARTIER Johnny		*M. MOURIER Paul*
Excusé	A	M. CASTANET Philippe		
Excusée	A	M. CATHELINE Jean-Louis		
Excusée	A	Mme CHALOT Marion		
En présentiel	**P**	M. CHARPENTIER Arnaud		
En présentiel	**P**	M. CHITO Christian		*M. BRUGERE Didier* *M. FERRAND Emmanuel*
En présentiel	**P**	M. COMBEMOREL Jean-Paul		*Mme CHALOT Marion* *M. CATHELINE Jean-Louis*
En présentiel	**P**	M. COUTURIER Christian		
En présentiel	**P**	Mme DARMENDRAIL Dominique		
En présentiel	**P**	Mme DAVAL Catherine		*Mme FISSELIER Maëlle* *M. MILLIERAS Christophe*
Excusée	A	M. DAVID Olivier		

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
En présentiel	**P**	M. DE BOISSIEU Bertrand		
En présentiel	**A**	Mme DE BORT Clara R. par Mme JANIN Claire		*Mme NOGUERA Elise*
En présentiel	**P**	M. DEGUET Gilles		
En présentiel	**P**	Mme DELATTRE Flavie		
Excusée	A	Mme DELMOULY Véronique		
Excusé	**A**	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par Mme GRAVIER		*Mme BUCCIO Fabienne*
En présentiel	**P**	M. DORON Jean-Paul		*Mme VINCENT Marylise*
	A	M. DOUCET Claude		
En présentiel	**P**	Mme DUBOIS Marielle		*Mme KERBORIOU Edwige*
Excusé	A	M. DUPUY Paul-Henry		
En présentiel	**P**	M. EL ARRASSE Abdelmajid		
En présentiel	**P**	M. FAURIEL Olivier		*M. DUPUY Paul-Henry* *Mme GOURLET Sandrine*
En présentiel	**P**	Mme FELIX Irène		
Excusée	A	Mme FENEON Stéphanie		
Excusé	A	M. FERRAND Emmanuel		
En présentiel	**A**	M. FISSE Eric R. par Mme FERRY Pacale		

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
Excusée	A	Mme FISSELIER Maëlle		
Excusé	A	M. FOUILLET Olivier		
En présentiel	**P**	Mme FOURTUNE Marion		
En présentiel	**P**	M. FRECHET Daniel		*Mme PEYSSELON Valérie*
	A	Mme GALLIEN Cécile		
En présentiel	**P**	M. GANDRIEAU James		*M. PAGESSE Pierre*
Excusée	A	Mme GARAND Annabelle		
En présentiel	**P**	Mme GARCON Agnès		*M. PISKOROWSKI David*
En présentiel	**P**	M. GEAY François		
En présentiel	**P**	Mme GERARD Barbara		
Excusée	A	Mme GERARD Faustine		
En présentiel	**P**	Mme GERVES Valérie		*M. BOCK François* *Mme HAMARD Marie-Josèphe*
En présentiel	**P**	Mme GIRARDOT-MOITIE Chloé		*Mme GARAND Annabelle*
Excusée	A	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle		
En présentiel	**A**	Mme GOUACHE Florence R. par M. CHOUMERT Guillaume		*Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle* *M. GUSTIN Philippe*
Excusée	A	Mme GOUIN Véronique		

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
Excusée	A	Mme GOURLET Sandrine		
En présentiel	**P**	M. GRELICHE Eric		
Excusé	A	M. GUERET Jean-Pierre		
En présentiel	**P**	M. GUILLAUME Pierre		
En présentiel	**P**	M. GUITTON Jean-Sébastien		*M. PAVILLON Jean-Paul*
Excusé	A	M. ROUVE Stéphane par intérim		
	A	M. GUYON Didier		
En présentiel	**A**	M. GUYOT Etienne R. par Mme CASTAGNEDE-IRAOLA Claire		*M. JECHOUX Vincent*
En présentiel	**P**	Mme HAAS Betsabée		
Excusée	A	Mme HAMARD Marie-Josèphe		
En présentiel	**P**	M. HAUCHECORNE Bertrand		
Excusé	A	M. HENRY Philippe		
En présentiel	**P**	Mme HERILIER Marie-Jeanne		*Mme ROUFFET-PINON Andrée*
En présentiel	**P**	M. HERVE Pascal		*M. MARY Jean-François*
	A	M. HOULLIER François		
	A	M. HUET Gilles		

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
	A	Mme HUET Solange		
	A	M. JALLET Sébastien		
	A	M. JECHOUX Vincent		
En présentiel	**P**	Mme JORISSEN Virginie		*M. BEAUSSANT Benjamin* *Mme PERTHUISOT Johanne*
	A	Mme KERBORIOU Edwige		
En présentiel	**P**	M. LABROUSSE Mathieu		
Excusée	A	Mme LAMOUR Marguerite		
Excusée	A	Mme LAVAURE Anouk		
En présentiel	**P**	M. LE CLAINCHE Jean-Claude		*M. LEFRANC Hugues*
Excusé	A	M. LE COAT Robert		
	A	Mme LE FELIC Anne-Élisabeth		
Excusé	A	M. LE GAL Philippe		
Excusé	A	M. LE GOFF Roger		
En présentiel	**P**	M. LE MAIGNAN Gilbert		
En présentiel	**P**	Mme LE QUER Marie-Christine		
Excusée	A	Mme LE SAINT Florence		

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
Excusé	A	M. LECUYER Arnaud		
En présentiel	**P**	M. LEDEUX Jean-Louis		*M. FOUILLET Olivier*
Excusé	A	M. LEFRANC Hugues		
	A	M. LEGENDRE Rodolphe		
En présentiel	**P**	Mme LEGRAND Marion		
En présentiel	**P**	Mme LOUBIERE Delphine		*Mme GOUIN Véronique* *Mme GERARD Faustine*
En présentiel	**P**	M. LOUVET Thomas		
	A	Mme MAHE Laurence		
Excusé	A	M. MARTIN Lionel		
En présentiel	**P**	M. MARTINS Elmano		
Excusé	A	M. MARY Jean-François		
En présentiel	**P**	M. MASSON Rodolphe		*M. RIGOULET-ROZE Fabrice* *Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine*
	A	M. MATHIEU Sylvain		
Excusée	A	Mme MATHYS Nicolle		
	A	M. MENIER Jean-René		

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
En présentiel	**P**	M. MERY Yoann		*M. NOGIER Fabien*
Excusée	A	Mme METAYER Béatrice		
En présentiel	**P**	Mme MEZIERE-FORTIN Marie		*Mme MATHYS Nicolle* *M. BLONDET Jacques*
Excusée	A	Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane		
Excusé	A	M. MILLIERAS Christophe		
Excusé	A	M. MOELO Didier		
	A	M. MOREAU GUY		
En présentiel	**P**	M. MOREL Gilles		
Excusé	A	M. MOURIER Paul		
En présentiel	**P**	M. MURZI Lucien		
En présentiel	**P**	Mme NICOLAS Manon		
Excusé	A	M. NOGIER Fabien		
Excusée	A	Mme NOGUERA Elise		
En présentiel	**P**	M. NOYAU Philippe		
En présentiel	**P**	M. ORFEUVRE Jean-Jacques		
Excusé	A	M. PAGESSE Pierre		

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
En présentiel	**P**	M. PAINCHAUX Gilles		
En présentiel	**P**	M. PATEY Philippe		*M. MOELO Didier*
Excusé	A	M. PAVILLON Jean-Paul		
	A	M. PERROCHON Serge		
Excusée	A	Mme PERTHUISOT Johanne		
Excusée	A	Mme PEYSSELON Valérie		
En présentiel	**P**	M. PIERSON Jean-Paul		
En présentiel	**P**	M. PIRIOU Jean-Yves		*M. GUERET Jean-Pierre*
Excusé	A	M. PISKOROWSKI David		
En présentiel	**A**	M. POINSSOT Christophe R. par M. CHARBONNIER Patrick		
Excusé	A	M. POINTEREAU Rémy		
En présentiel	**P**	M. POIRIER Frédy		
En présentiel	**P**	Mme POUPARD Marie-Claire		
	A	M. QUERAT Jean-François		
En présentiel	**P**	M. RIEFFEL Jean-Noël		*Mme BERTRAND Julie*
	A	M. RIGLET Jean-Luc		

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
Excusé	A	M. RIGOULET-ROZE Fabrice		
Excusé	A	M. RIOL Pierre		
En présentiel	**P**	Mme ROBY Aude		*Mme ARCANGER Jacqueline*
Excusée	A	Mme ROCHER Isabelle		
En présentiel	**P**	M. RONDEAU Joseph		
Excusée	A	Mme RONOT Corinne		
Excusée	A	Mme ROUFFET-PINON Andrée		
Excusé	A	M. ROUSSEL Pierre		
En présentiel	**P**	Mme ROUSSET Nathalie		*M. MARTIN Lionel* *M. VACHELARD Jean-Luc*
En présentiel	**P**	Mme SCHAEPELYNCK Catherine		*M. BONNEFOUS Nicolas* *M. SERVANT Luc*
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
Excusé	A	M. SERVANT Luc		
Excusée	A	Mme SIBILLOTTE Myriam		
En présentiel	**P**	M. SOULABAILLE Yann		*Mme LE SAINT Florence* *M. BOIVENT Joseph*
Excusé	A	M. VACHELARD Jean-Luc		

		NOM	EMARGEMENT	*A REÇU POUVOIR DE :*
	A	M. VALETTE Charles		
	A	M. VALLEE Mickaël		
	A	M. VAN DE MAELE Philippe		
En présentiel	**P**	M. VAURS Christophe		
En présentiel	**P**	M. VENDROT Michel		
	A	M. VIAL Christophe		
Excusé	**A**	M. VILLAGEOIS Jean-Rémy R. par Mme COCHARD		
Excusée	A	Mme VINCENT Marylise		

MEMBRES PRESENTS + REPRESENTES + POUVOIRS	
TOTAL	**142**

Quorum = 89

Présents *(hors représentations et pouvoirs)* : 77
Représentés : 7
Pouvoirs donnés : 58
Absents : 100

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
Excusé	A	M. DINGREMONT Benoît	
En présentiel	**P**	M. LAMOTTE Damien	
	A	Mme MONNIER Véronique	
En présentiel	**P**	M. OBLED Loïc	

Participent également

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	**P**	M. PROSPER Julien	
En présentiel	**P**	M. DUBOST Antoine	
En présentiel	**P**	M. WALCH Laurent	
En présentiel	**P**	M. CHAPLAIS Samuel	
En présentiel	**P**	Mme SALOMON Shirley	
En présentiel	**P**	Mme MEAR Chrystel	
En présentiel	**P**	M. JEGOUX	

Agence

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	**P**	M. BALANGE David	
En présentiel	**P**	Mme BEAUCHAINE Magali	
En présentiel	**P**	M. BOUJU Etienne	
En présentiel	**P**	Mme CHOUMERT Emeline	
En présentiel	**P**	Mme CLEMENT Sandrine	
En présentiel	**P**	Mme DARDAINE Amandine	
En présentiel	**P**	M. DEMESY Céline	

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	**P**	Mme DORET Bernadette	
En présentiel	**P**	M. DUGRAIN Bertrand	
En présentiel	**P**	Mme DUMAND Séverine	
En présentiel	**P**	M. GILLIARD Hervé	
En présentiel	**P**	Mme JANVOIS Fabienne	
En présentiel	**P**	Mme JULLIEN Céline	
En présentiel	**P**	M. KARPUTA Jean-Michel	
En présentiel	**P**	Mme LAUB Anaïs	
En présentiel	**P**	M. MARQUES Rémy	
En présentiel	**P**	Mme MARQUES FIUSA Viviana	
En présentiel	**P**	M. MORARD Valéry	
En présentiel	**P**	M. MORVAN Jean-Pierre	
En présentiel	**P**	M. PILLETTE Corentin	
En présentiel	**P**	M. PINAULT Laurent	
En présentiel	**P**	M. PLACINES Jean	
En présentiel	**P**	Mme PRIOL Morgan	

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	**P**	Mme PROCHASSON Vanessa	
En présentiel	**P**	M. RAYNARD Olivier	
En présentiel	**P**	Mme ROBILIARD Marion	
En présentiel	**P**	M. ROUSSET Denis	
En présentiel	**P**	M. SAPPEY Alain	
En présentiel	**P**	Mme SOMMER Sandrine	